

## L'endettement public, un facteur de fragilité politique, sociale et internationale de la France

Jacques Fontanel

#### ▶ To cite this version:

Jacques Fontanel. L'endettement public, un facteur de fragilité politique, sociale et internationale de la France. Economistes contre la Course aux Armements. 2024. hal-04760226

### HAL Id: hal-04760226 https://hal.univ-grenoble-alpes.fr/hal-04760226v1

Submitted on 30 Oct 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# L'endettement public, un facteur de fragilité politique, sociale et internationale de la France

#### Jacques Fontanel

# Rapport Economistes Contre la Course aux Armements Grenoble, Octobre 2024

Si l'Etat a pour fonction principale de faire respecter le droit régalien, son intervention dans la vie économique modifie les résultats souvent inégalitaires du fonctionnement des marchés. Le déficit public peut être le résultat de plusieurs causes, comme des erreurs de prévision, une volonté politique d'intervenir positivement sur la croissance nationale, une action publique trop dispendieuse. Cependant, il convient de le résorber au moins partiellement, car la dette publique va s'accroître et coûter de plus en plus à la collectivité. Se pose alors la question des prélèvements obligatoires, un facteur de contestation apparente d'intérêts économiques divergents quant à la répartition finale de la valeur ajoutée. Des choix doivent être faits dans ce domaine, comme dans celui des dépenses. Il a souvent été comparé les dépenses militaires avec le budget de l'éducation nationale, pour mettre en évidence les choix des pouvoirs publics. Aujourd'hui, le poids de la dette est devenu si important que son remboursement est comparé aux deux budgets précédents. Dans une situation de guerre économique larvée, de conflits armés aux incidences mondiales pour la sécurité nationale et d'essor des puissances privées dominant les technologies modernes, l'Etat devient un agent économique essentiel pour lutter contre l'insécurité militaire et diplomatique mondiale du pays et contre une dépendance économique qui fragilise la production et la consommation nationales. Des moyens financiers importants sont alors en jeu pour les pouvoirs publics qui doivent choisir une politique économique et sociale compatible avec le désendettement. En période de conflits mondiaux, les marges d'action de l'Etat sont étroites entre la nécessité de faire front face aux menaces diversifiées et l'obligation de réduire le prix de la dette.

While the State's main function is to enforce regalian law, often its intervention in economic life modifies the unequal results of market operation. The public deficit can be the result of a number of factors, such as forecasting errors, a political desire to have a positive impact on national growth, or excessive public spending. However, the deficit must be at least partially absorbed, as public debt will grow and cost the community more and more. This raises the question of compulsory deductions, a factor in the apparent contestation of divergent economic interests as to the final distribution of added value. Choices have to be made in this area, as in spending. Military spending has often been compared with the national education budget, to highlight the choices made by public authorities. Today, the burden of debt has become so great that its repayment has to be compared with the two previous budgets. In a situation of latent economic warfare, armed conflicts with global implications for national security, and the rise of private powers dominating modern technologies, the State becomes an essential economic agent in the fight against the country's global military and diplomatic insecurity, and against an economic dependence that weakens national production and consumption. Significant financial resources are then at stake for the public authorities, who must choose an economic and social policy compatible with debt reduction. In a period of global conflict, the State's margin for action is narrow, between the need to face up to diversified threats and the obligation to reduce the cost of debt.

Dette publique, déficit public, sécurité nationale, droits régaliens, répartition de la Valeur, prélèvements obligatoires, budget de l'Etat, croissance économique, horizon-temps

Public debt, public deficit, national security, regalian rights, distribution of Value, compulsory levies, State budget, economic growth.

« En 1974, en pleine « guerre froide », Valéry Giscard d'Estaing avait prophétisé que si les prélèvements obligatoires de la France¹ se situaient à plus de 40% du PIB, alors la France basculerait dans le « socialisme ». En 2023, les prélèvements obligatoires hors crédits d'impôts et cotisations sociales imputées atteignaient officiellement 43,2% du PIB², alors qu'Eurostat l'estimait à 48% du PIB (contre 41,1% en moyenne pour les 27 pays de l'Union européenne). Pourtant la France dispose d'une quarantaine de milliardaires en euros et les entreprises du CAC 40 continuent à engranger des profits (plus de 140 milliards d'euros en 2022, année encore impactée par le COVID-19, et 160 milliards d'euros en 2023). Tout inclus, les dépenses publiques ont atteint plus de 1 500 milliards d'euros par an (alors que le PIB de la France était de, selon l'INSEE, de 2822,5 milliards d'euros). Comment considérer que la France est un pays libéral, alors que l'Etat est si excessivement dépensier ? »³

L'analyse d'un déficit public ne peut pas être engagée indépendamment des situations économiques, politiques, géostratégiques, sociétales et sociales d'un pays. C'est dans un contexte de conflits économiques, guerriers, politiques et sociaux que le déficit public d'un pays doit être analysé. En période d'essor du marché, le déficit est condamné par les économistes néo-classiques ou libéraux pour lesquels l'économie marchande est d'une part plus efficace que la gestion publique technocratique et d'autre part un facteur de paix au regard des intérêts solidaires nécessaires à son fonctionnement. En période de crise sociétale, l'analyse keynésienne rappelle l'intérêt d'un engagement financier particulier de l'Etat pour relancer l'économie, à condition de rétablir quelques frontières douanières. L'intérêt d'un déficit public dépend des conditions économiques particulières du pays, l'équilibre budgétaire n'est qu'un dogme de long terme. En situation de guerre ou de crise économique et politique, un soutien de l'Etat aux acteurs économiques fragilisés est souvent nécessaire, sans lequel la crise s'élargit au domaine social, érodant ainsi les liens d'appartenance des citoyens à la vie collective nationale, notamment si elle doit produire d'inacceptables inégalités sociales ou conduire à la misère une part importante des citoyens. Dans le secteur économique, les relations entre l'Etat et le secteur privé sont complexes, car le gouvernement doit assurer « a minima » le fonctionnement des lois régaliennes et trouver un financement pour les faire appliquer. La répartition des prélèvements obligatoires constitue alors un facteur de contestation apparente d'intérêts économiques parfois divergents quant à la répartition de la valeur ajoutée. L'importance du poids du secteur public dans l'économie nationale ne fait pas

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les prélèvements obligatoires concernant les impôts, les taxes fiscales et les cotisations sociales prélevées par les administrations publiques et les institutions européennes.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> INSEE (2024) Tableau de bord de l'économie française, INSEE, 30 Août.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Fontanel, J. (2024) Déficits publics, dettes publiques, démocratie et sécurité nationale, Conférence ILERI, Paris, 11 Octobre. Hal-04750606

l'objet d'un consensus sociétal entre les agents économiques. Les soldes négatifs du budget reflètent à la fois la volonté du gouvernement à soutenir ou à relancer l'économie nationale par l'endettement provisoire au regard d'une situation politique, sociale ou économique tendue, mais aussi son incapacité plus ou moins temporaire à faire les choix politiques, économiques et sociaux nécessaires au financement de son action politique.

#### Les relations complexes entre l'Etat et le secteur privé

Dans le cadre aujourd'hui écorné de la globalisation pacifique, une règle « évidente » a été énoncée par tous les libéraux « modernes » de l'époque. Elle consiste à considérer que ce sont les entreprises qui ont la charge fondamentale de la modernisation de l'économie, en engageant des innovations productrices de profits. Dans ce contexte, les entreprises privées considèrent que l'Etat doit apporter prioritairement son soutien aux entreprises nationales, face à la compétition économique ouverte de la globalisation. Si l'ensemble des activités économiques sont ouvertes à la concurrence internationale, elles produisent théoriquement une situation économique optimale pour tous les pays. Dans ce cadre, l'Etat doit limiter son action à son pouvoir régalien. A la fin du XXe siècle, les économistes libéraux ont soutenu l'idée de la « fin de l'histoire » (ou la fin des guerres) avec l'effondrement du système d'économie planifiée de l'URSS. Il y avait pourtant longtemps que l'on savait que l'idée de la « main invisible » avait été définitivement dénoncée par les raisonnements mathématiques de la théorie des jeux et que la paix et l'optimum économique ne dépendaient pas que de la concurrence globalisée. L'Histoire est revenue à vive allure, car globalisation économique n'empêche donc pas la compétition entre Etats pour le leadership mondial, via le contrôle des biens et services essentiels au développement économique du XXIe siècle.

Cette pensée très répandue souffre pourtant, telle qu'elle est exprimée, d'une contradiction fondamentale. Si, selon la théorie économique néo-classique, la globalisation économique conduit à l'optimisation des activités économiques mondiales pourquoi donc l'Etat doit intervenir pour favoriser les entreprises françaises ? Si le marché doit être soutenu par chaque Etat en fonction des intérêts nationaux, c'est la reconnaissance, *a minima*, que la compétition économique de l'économie de marché globalisée ne produit pas des résultats équivalents pour toutes les économies nationales, qu'il en résulte potentiellement de fortes inégalités entre les pays et qu'il convient de donner aux pouvoirs publics un rôle de soutien à une économie nationale qui ne peut pas s'équilibrer d'elle-même ou se développer optimalement, ou à bon escient, face à la concurrence étrangère.

Cependant, avec la globalisation financière, il est difficile de définir la nationalité d'une entreprise sur la base de son implantation ou de ses origines,

sans prendre en compte les actionnaires majoritaires. Il est aussi fondamental pour l'Etat de considérer l'intérêt de l'activité d'une entreprise pour la collectivité nationale, en termes de production de richesses, d'emplois ou de lutte contre le réchauffement climatique ou pour une production non polluée. Il devrait aussi prendre en compte les contraintes compétitives des activités nationales de production ou, au contraire mettre à jour les capacités de spéculation financière des sociétés soutenues sur la base des seuls intérêts de leurs dirigeants effectifs. Ainsi, lorsque Sanofi se propose de vendre Opella, la filiale de santé grand public au fonds de pension américain CD&R pour 15 milliards d'euros, le gouvernement peut se sentir floué après le soutien constant d'aides publiques apportées à la société pour d'une part réindustrialiser le pays et d'autre part réduire la dépendance de produits essentiels à la santé publique nationale. Face à un système capitaliste qui n'a, in fine, que le profit comme motif d'action, sollicité par les grèves des unités de production en réponse à l'annonce de cette vente, en octobre 2024 le gouvernement a demandé un « bilan exhaustif » des aides reçues par SANOFI, notamment dans le domaine de la recherche-développement. Le Président du Conseil d'administration Frédéric Oudéa<sup>4</sup> considère que SANOFI pourrait conserver une partie du capital pour assurer ce lien historique avec la France, mais dans le domaine des affaires financières l'ancrage national n'a pas beaucoup de poids au regard des marges de profit à développer dans les pays les moins « chers » en main d'œuvre ou moins exigeants en recueil de prélèvements obligatoires. Si nécessaire, l'Etat s'est déclaré décidé à prendre des sanctions contre l'entreprise, il a même étudié l'hypothèse d'une prise de participation publique pour que les engagements soient tenus, notamment concernant la localisation en France du siège social, car il s'agit d'un enjeu de souveraineté sanitaire et d'emplois. « In fine », un accord a été acté, avec une petite participation de l'Etat et des obligations spécifiques, concernant notamment l'emploi en France.

Dans ce contexte, sans un soutien public, celui que revendiquaient les mercantilistes lorsque, au nom de la puissance du Prince, ils appelaient les finances publiques à soutenir les activités nationales en lien avec la défense et la sécurité du pays, l'économie nationale risque de ne plus être suffisamment compétitive sur les marchés internationaux et de subir une dépendance accrue visà-vis des opérateurs internationaux ou étrangers. Les Etats qui disposent de formes de monopoles de réserves énergétiques, minières, technologiques ou scientifiques fondés sur des brevets mondialement reconnus (GAFAM) peuvent user de ce pouvoir pour contrôler un pan essentiel de la globalisation, en un temps où les conflits et la guerre économiques s'invitent dans toutes les négociations diplomatiques.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Il est le mari d'Amélie Oudéa-Castera ancienne Ministre de l'Education nationale, comme un témoignage de l'importance des liens entre le secteur privé et public et d'une forme d'oligarchie au sommet de l'Etat.

Or, aujourd'hui les entreprises occidentales cherchent à se protéger contre les produits chinois, notamment les voitures électriques pour lesquelles 100% de taxes sont appliquées à leur entrée aux Etats-Unis, alors que l'Europe envisage de l'imiter. Dans ce contexte, le pouvoir d'achat des consommateurs n'est plus protégé par la compétition économique mondiale. L'augmentation du PIB consécutif à la production des biens économiques « protégés » de la concurrence des BRICS n'est pas significatif d'une performance économique optimale, mais plutôt d'un soutien des Etats qui ne respecte pas les règles édictées par l'Organisation Mondiale du Commerce, le Vatican de la globalisation, une organisation de moins en moins respectée par les grandes puissances économiques, elles-mêmes souvent inspirées dans leurs décisions par les firmes multinationales. Dans ce contexte, le recours à la croissance du PIB d'un pays comme indicateur essentiel de la performance économique d'un pays ne peut plus être aujourd'hui une démarche scientifique satisfaisante, puisque l'économie « politique » prend toute sa part dans les décisions, en faisant appel aux rapports de force entre les Etats ou à l'intérieur même des Nations. La philosophie « productiviste » du PIB et les règles de sa mesure évacuent les questions de la répartition de la valeur et du patrimoine d'un pays, lequel peut se retrouver détérioré ou consommé définitivement après toutes les opérations de production et de consommation globalisées<sup>5</sup>.

La globalisation elle-même est en crise, les pays ou les groupes de pays partenaires cherchant à devenir de plus en plus indépendants des Etats susceptibles de développer des monopoles ou des oligopoles de matières premières, de terres rares ou de produits technologiques de première nécessité productive<sup>6</sup>. La troisième révolution industrielle pose la question du mode de production et de consommation actuel qui, dans un avenir proche, peut conduire au refus de la globalisation économique pour en revenir aux accords mercantilistes entre pays amis (« shore-friendship »), aux catastrophes écologiques, à la raréfaction des ressources naturelles, à l'insécurité permanente de la compétition quotidienne généralisée, au réchauffement climatique et, in fine, à l'essor de nouvelles guerres.

Trop souvent, les entreprises insèrent leurs intérêts personnels dans les structures de l'Etat par le lobbying ou une participation directe dans la gouvernance publique nationale. Aujourd'hui, la démocratie est menacée par la force économique des sociétés multinationales, par le contrôle de l'information exercé par un nombre réduit d'oligarques industriels ou financiers puissants, et par les intérêts économiques et sociaux de technocrates au service ou à la recherche de grandes fortunes. Parfois, l'Etat apparaît partiellement comme le

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Guilhaudis, JF., Fontanel, J. (2019) Les effets « pervers » de l'usage du PIB pour la décision politique et les relations internationales, *Annuaire Français des Relations Internationales* 20.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Fontanel, J. (2005), *La globalisation en analyse*, L'Harmattan, Paris. Fontanel, J. (1995) Organisation économiques internationales, Masson, Paris.

défenseur des « riches », notamment en énonçant et en appliquant empiriquement la « théorie du ruissellement », soutenue notamment par Ronald Reagan et Emmanuel Macron. Cette politique de l'offre considère que les impôts tuent l'impôt, selon la loi de Laffer. S'il y a moins d'impôts, la croissance va recevoir une impulsion positive, qui relance l'activité économique. Comme la croissance économique sera boostée, il en résultera le recueil de plus d'impôts<sup>7</sup>. Dans ce contexte, l'Etat ne disparaît pas comme acteur de la vie économique nationale, il se met au service du secteur privé (a priori national, mais souvent international eu égard aux firmes multinationales), tout en assurant à la fois les fonctions régaliennes nécessaires à l'économie de marché, un soutien face à la concurrence internationale et une assistance dans les cas fréquents des crises économiques.

Cependant, la relation entre l'impôt et la croissance économique d'un pays n'est certainement ni fluide, ni linéaire. En 2024, compte tenu d'une globalisation qui permet la fluidité internationale des capitaux et qui protège les « paradis fiscaux » <sup>8</sup> (que les plus riches peuvent utiliser à toutes fins utiles, notamment celles d'échapper aux impôts nationaux), le fameux « ruissellement » ne peut pas jouer pleinement le rôle attendu dans le pays qui l'applique, notamment parce qu'il ne reçoit pas tous les prélèvements obligatoires de ses contribuables potentiels et parce que les capitaux alors « privatisés » peuvent aussi s'investir dans d'autres territoires. Or, si les personnes riches le sont, c'est parce que la loi le leur autorise et protège leurs actifs. Autrement dit, ils sont les principaux bénéficiaires du pouvoir régalien (police, justice, défense nationale), qu'ils hésitent pourtant à financer. La question reste toujours posée concernant le partage entre l'intérêt collectif et l'intérêt individuel, en rappelant que le secteur public et le secteur privé n'ont pas toujours les mêmes intérêts, notamment dans le cadre de la globalisation économique.

La politique du « ruissellement » n'a jamais été inconditionnellement soutenue par les économistes. « Pour Josef Stiglitz, la théorie dite du « ruissellement » des effets de la croissance économique et du développement sur les pauvres est erronée. En l'absence d'action gouvernementale spécifique, les écarts de revenus et de richesses ne font que s'accroître, créant un mécontentement qui peut déboucher sur des mouvements sociaux remettant en cause le fonctionnement même du marché et le respect des droits et obligations des individus et des entreprises. Au contraire, le développement des inégalités de

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Si le PIB est de 1000, et que le taux d'impôt unique sur le revenu est de 30, l'Etat reçoit alors 300 comme impôts. S'il descend ce taux à 25 %, mais que le PIB passe à 1300, alors l'Etat perçoit 325 de ressources fiscales. Dans le cas d'espèce, tout le monde y gagne. La question est alors de savoir si cette augmentation PIB est bien le résultat de la baisse d'impôt.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Fontanel, J. (2016) Paradis fiscaux, pays filous : la fuite organisée des capitaux vers les pays complices, L'Harmattan, Paris.

revenus et de richesses est une cause essentielle, voire déterminante, des crises économiques »<sup>9</sup>.

Cette stratégie publique bénéficie d'abord aux pouvoirs financiers et industriels des entrepreneurs innovateurs, elle s'avère particulièrement productrice d'inégalités, de mécontentements sociaux et sociétaux et, in fine, de stagnation, voire de récession économique. Lorsque, à ce titre, en 2017, le gouvernement français a instauré une « flat tax » (prélèvement forfaitaire unique de 30% sur les revenus du capital), il en attendait officiellement une croissance économique supplémentaire pour ce cadeau offert aux actionnaires et obligataires. Un rapport de France Stratégie conclut aujourd'hui à un effet non perceptible des réformes, sauf celui d'une hausse des dividendes déclarés par un petit nombre de ménages, qui ont ainsi bénéficié d'un « effet d'aubaine », même si Bruno Le Maire a toujours considéré, sans en apporter une preuve tangible, que cette politique conduisait à plus d'attractivité et d'investissement, lesquels n'auraient donc pas produits les effets attendus. A quoi peut donc servir plus d'attractivité et l'accroissement de l'investissement si tous les autres indicateurs économiques stagnent. Le soutien du marché par l'Etat a conduit à une réduction de l'influence de la politique économique du gouvernement au bénéfice des intérêts des grandes fortunes, et au détriment des couches sociales les moins aisées et les plus fragiles. L'Etat a une responsabilité de réduire la « fracture sociale » et les dépenses publiques participent activement à limiter les inégalités entre les agents économiques, aux intérêts parfois divergents.

#### L'endettement public en France

Avant la pandémie, la dette publique de la France était jugée excessive selon les normes fixées par l'Union européenne et la zone euro. Les Etats ont eu à faire face à une crise économique, sanitaire et sociale que seules les autorités publiques pouvaient contenir, au moins à court terme. En même temps, l'endettement privé des entreprises ne cessait de croître dans le monde, et l'effet des confinements consécutifs à la pandémie a accru la fragilité du système économique dans son ensemble. Dans son rapport sur la stabilité financière du 16 octobre 2020, le FMI considérait que 40% de la dette des entreprises dans les huit grandes économies mondiales étaient exposées à un fort risque de défaut, ce qui serait susceptible de provoquer une onde de marée, un tsunami financier, sur l'économie mondiale. Au niveau mondial, la dette du secteur productif privé était plus importante que la dette publique et elle était de 50% supérieure à celle des ménages.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Fontanel, J. (2021), Public debt as a political opportunity for national economy; Pax Economica, UGA, March. Stiglitz, J. (2002), *La grande désillusion*, Fayard, Paris.

Aujourd'hui, l'endettement public rapidement croissant fait l'objet de nombreuses analyses, suggestions et propositions. Les économistes libéraux s'interrogent toujours sur les capacités de remboursement de la dette publique et ils considèrent qu'elle constituera un lourd fardeau dont hériteront les nouvelles générations. Pour lutter contre la dette publique, plusieurs méthodes ont été utilisées dans l'histoire, comme le recours à l'inflation, la répression financière, l'augmentation des impôts ou les rééchelonnements, mais aucune option n'est neutre économiquement et socialement. Les finances publiques constituent un champ de bataille des luttes sociales, avec pour arbitre un gouvernement lui-même rarement neutre<sup>10</sup>.

En France, La Commission pour l'avenir des finances publiques, dite Commission Arthuis, a présenté son rapport en mars 2021. Elle prônait un contrôle de la dette publique et un retour au désendettement dès la fin de cette décennie. Elle propose une approche comptable de la dette, sans s'interroger sur son intérêt et sa capacité à développer de nouvelles formes de développement soutenable. Tout endettement n'est pas condamnable, il soutient parfois l'innovation et le progrès économique et social. Si les Etats-Unis sont le sanctuaire du capitalisme, Washington continue d'augmenter son endettement pour lutter contre la crise (Washington a une dette publique de 34.500 milliards de dollars, mais il est vrai que le rôle et l'importance internationale du dollar constituent une assurance forte concernant les remboursements futurs.

Le rapport ne conteste pas l'utilité de l'action de l'Etat en soutien de l'activité économique privée et publique, mais elle s'interroge sur l'origine de l'endettement, alors même que la dérive des finances publique de l'Etat avait déjà été relevée. Il s'interroge sur le point de savoir si les émissions de nouvelles dettes n'ont eu pour raison que celle de financer à leur tour l'ensemble des déficits. La question de la soutenabilité de la dette est essentielle. Pour l'instant, elle n'a pas été remise en cause, car elle est clairement acceptée par les opérateurs internationaux, grâce notamment au financement massif apporté par la Banque Centrale Européenne. Si l'indicateur européen du ratio de l'endettement public par rapport au PIB (60 %) semble devoir être (provisoirement) considérée comme caduque, le rapport souligne trois risques importants sans la situation actuelle, à savoir la remontée éventuelle des taux d'intérêt à court et long terme, l'instabilité de la zone euro du fait des hétérogénéité d'endettement des Etats membres et la difficulté à trouver de nouvelles ressources pour relancer l'économie et faire face aux enjeux de la transition écologique. Il s'agit d'un plaidoyer pour la maitrise des dépenses publiques.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Brunner, A., Maurin, L. (2018), *Impôts et prestations sociales réduisent les inégalités de revenus de moitié*, Observatoire des Inégalités, 16 janvier.

Les solutions majeures envisagées par les économistes hétérodoxes n'ont pas été retenues.

- La BCE pourrait être incitée à annuler les dettes publiques qu'elle détient pour engager des investissements d'un même montant pour la reconstruction sociale et écologique. De fait, l'Etat est à la fois débiteur et créancier d'un actif et d'un passif, évidemment équivalent. L'endettement détenu par l'eurosystème est à l'actif de la Banque de France nationalisée. L'emprunteur Etat serait enrichi de la perte de l'Etat actionnaire, sans avantage financier, au moins dans le court terme. Dans ce cadre, l'Etat pourrait ainsi annuler unilatéralement cette partie de ses engagements sans que cela ne coûte à personne. Toutes les institutions financières peuvent abandonner leurs créances, ce qui n'est pas explicitement interdit par les traités européens. Cependant, si la BCE est indépendante des pouvoirs politiques, elle n'en reste pas moins dépendante des marchés financiers. L'annulation de la dette porterai atteinte à la crédibilité de la Banque Centrale Européenne et serait susceptible de conduire à la rupture de la zone euro, engendrant une crise politique majeure avec les pays de l'Union européenne.
- Face à la crise économique provoquée par la lutte contre le réchauffement climatique et à la pollution, il a été évoqué de remettre en cause plus largement le remboursement même de la dette publique. L'exemple de la RFA (Conférence de Londres, 1953) qui a bénéficié du non-remboursement des deux tiers de sa dette publique a permis à cette économie de redevenir rapidement prospère. Mais une décision unilatérale entraînerait immédiatement la réciprocité du défaut de paiement, et la perte des actifs nationaux à l'extérieur, soit à peu près la même somme. Enfin, la qualité de la signature des Etats de la zone euro serait remise en cause. Voilà pourquoi les gouvernements européens sont contre toute proposition d'annulation de la dette d'un pays membre.
- La dette perpétuelle permet d'émettre une dette sans horizon temps, en vue de se protéger contre les risques de hausse des taux d'intérêt. Or, la demande pour ce type de placement est trop faible et il faudrait donc plutôt retenir l'allongement des remboursements dans le temps.
- Le gouvernement a envisagé de « cantonner » la partie de la dette publique liée à la crise pandémique en affectant une ressource fiscale dédiée à son remboursement. S'il faut rembourser ce type de passif (soit 25 % de la dette), il faut alors augmenter les impôts, diminuer les dépenses ou continuer à faire « rouler » la dette. Cette solution fait écho à l'adoption par l'Allemagne, en juillet, d'un plan de remboursement de sa dette Covid en vingt ans, mais sur le fond elle ne règle pas la question de la soutenabilité de la dette publique à moyen et long terme.

Les solutions proposées dans ce rapport reprennent les règles de l'économie libérale, à savoir l'impossibilité d'augmenter sans cesse les prélèvements obligatoires. Il s'agit donc d'abord de maîtriser (réduire) les dépenses, de cibler leur évolution à un niveau inférieur à celui des recettes publiques. Cette baisse de l'endettement est difficilement envisageable à court terme, mais le budget de 2030 devrait conduire à une intensification des efforts pour revenir à l'équilibre des finances publiques. Face à la gouvernance de court terme des gouvernements, les réformes structurelles sont négligées. Il convient donc de fixer des règles impactant la stratégie des finances publiques, avec une loi de programmation définissant un objectif pluriannuel des dépenses pour l'ensemble des administrations publiques, en favorisant les dépenses favorables à la croissance économique, avec un périmètre et un niveau plancher de dépenses d'avenir (innovation, dépenses vertes, capital humain). Dans ce contexte, le Haut conseil des finances publiques deviendrait une institution budgétaire indépendante, en vue d'assurer une plus grande transparence au budget et de mettre en évidence la soutenabilité de la dette par rapport à la programmation pluriannuelle. Enfin, les enjeux des finances publiques devraient faire l'objet d'un véritable débat démocratique au regard de la trajectoire pluriannuelle, notamment. Il s'agira d'abord de maintenir l'endettement à un niveau stable, puis de le réduire sans mettre à mal la croissance économique.

Pour Olivier Blanchard<sup>11</sup>, face à la crise, la dette se justifie pour engager des investissements de relance ou de mutation, en considérant les taux d'intérêt très bas de la dette, ce qui devrait être le cas pour les années à venir, au regard du vieillissement de la population et de la propension à l'épargne. De fait, avec des taux d'intérêt quasi négatifs, les épargnants paient l'Etat pour que celui-ci protège leur épargne dans une situation de crise économique potentielle. On peut s'interroger sur le potentiel de remboursement de la dette. Cependant, si les taux d'intérêt commencent à dépasser le taux de croissance de l'économie, il faut alors s'attaquer au stock de dettes parce que son refinancement deviendrait plus onéreux.

Lorsque l'on évoque un stock, il faudrait aussi s'intéresser à son contenu. Pour la France, par exemple, quelle est la nature de l'emprunt, à taux fixe, à taux variable, à rembourser demain ou dans trente ans ? Qui sont les créanciers, des Français, des Européens ou autres ? Mais surtout, le degré de cette dette publique de dépendances aux marchés internationaux est essentiel, car si les créanciers doutent, ils augmentant les taux d'intérêt en fonction des risques perçus. Cet effet « boule de neige » peut conduire à l'assèchement des crédits internationaux disponibles pour les opérations de l'Etat et à une crise économique probable. Le Japon avec plus de 240% de son PIB d'endettement public ne s'émeut pas d'avoir

 $<sup>^{11}\</sup> https://www.challenges.fr/economie/olivier-blanchard-l-etat-doit-lancer-un-plan-d-urgence-pour-eviter-la-catastrophe-des-faillites\_718788$ 

à les rembourser très majoritairement à des Japonais, ce qui est aussi le cas pour le Danemark (74%) ou l'Italie (63%). En revanche, pour la France et l'Allemagne (nettement moins endettée) seulement la moitié de la dette, libellée en euros seulement, est détenue par des résidents.

Mais comme toujours, la question du contenu des dépenses publiques n'est pas posée. Faudra-t-il réduire les dépenses de l'éducation nationale, de l'armée, de la sécurité intérieure, des infrastructures ou de la sécurité sociale ? Les salaires des fonctionnaires doivent-ils continuer à perdre du pouvoir d'achat, au risque d'une perte de compétence ? Dans ce cas, la citoyenneté égalitaire réduit son champ d'action en touchant directement les personnes les moins aisées ? Faut-il limiter les aides aux entreprises, pourtant jugées plus utiles pour la croissance selon les gouvernements de la Présidence Macron? Aujourd'hui, l'intérêt est plus porté sur la réduction des services publics destinés au soutien des populations les plus défavorisées, plutôt qu'à une contribution supplémentaire des 1% les plus riches de la population, ce qui a pourtant été fait aux Etats-Unis comme en France à la fin des grandes guerres mondiales. Il n'est pas non plus question de lutter avec force et même prioritairement contre l'évasion et l'optimisation fiscales des plus riches pour réduire les déficits publics. Pourtant, la théorie du « ruissellement » ne fonctionne pas, comme les 40 années de son « innovation reaganienne » ont pu le démontrer avec l'apparition de riches de plus en plus riches, d'une classe moyenne écrasée effectivement par les impôts et une baisse relative des salaires publics, mais aussi privés.

Les recommandations du rapport Arthuis sont déjà datées, dépassées, elles empêcheront la transformation écologique et développeront les fractures sociales. L'utilisation de l'arme monétaire ne doit plus être exclue pour reconstruire un autre développement soutenable et refuser la dégradation des services publics par un plan d'investissement destinés à répondre aux besoins sociaux, écologiques et sanitaires des citoyens. Le principal risque, ce n'est pas l'endettement, mais l'anémie de l'économie nationale, sa dépendance industrielle et sanitaire et son incapacité à relancer les innovations sociales et technologiques nécessaires. Il faut croire dans une nouvelle croissance, mais pour y adhérer, les Etats se doivent d'infléchir la recherche immédiate du profit que valorise un capitalisme de moins en moins soucieux des problèmes sociaux et de l'avenir des jeunes générations.

Plusieurs décisions pourraient être prises en faveur de l'intérêt public des citoyens du monde. Il s'agirait notamment de :

- de taxer les hauts patrimoines et les multinationales qui ont vu leurs impôts baisser depuis quarante ans.
- d'augmenter la proportionnalité des impôts sur le revenu, en développant les échanges entre Etats pour mieux recouvrir les dettes fiscales de leurs nationaux ;

- de mettre en place une réelle coordination entre les politiques budgétaires et monétaires des Etats, et notamment de demander un taux imposition minimale des sociétés dans tous les pays appartenant au FMI et à l'OMC, afin d'éviter le « jeu » contreproductif de la concurrence fiscale qui ne profite qu'aux grandes sociétés, aux grandes fortunes et aux Etats que ne rebutent jamais la politique du « beggar thy neighbour », qui leur permet de s'enrichir sur le dos de leurs voisins ou partenaires.;
- d'imposer les bénéfices extraordinaires réalisés par certaines activités pendant les pandémies ou situations exceptionnelles au plan international (conflits, notamment);
- de transformer les titres des Etats en obligations perpétuelles à faible taux d'intérêt, qui pourrait remplacer partiellement l'impôt sur la fortune demandée aux citoyens les plus riches ;
- d'imposer aux banques un plancher de détention de titres publics ;
- de mieux réguler les jeux spéculatifs de la finance internationale ;
- de modifier le traité européen pour faire de la BCE un acheteur en dernier ressort des titres des Etats membres. L'Eurosystème des banques centrales européennes a d'ailleurs racheté les trois quarts de la dette publique émise depuis le début de la pandémie, adoucissant ainsi le coût humain de la lutte contre le Covid-19.

Quelques progrès ont été accomplis. En 2021, les pays de l'OCDE et du G20 se sont entendus pour définir un taux d'imposition des firmes multinationales au taux minimal de 15% de l'assiette fiscale. Elle est en vigueur dans l'Union européenne depuis le début de l'année 2024, pour les entreprises multinationales ou des grands groupes nationaux qui n'exportent pas, disposant d'un chiffre d'affaires d'au moins 700 millions d'euros par an<sup>12</sup>. Les premières recettes seront collectées en 2026. C'est un premier pas pour réduire la violence de la concurrence fiscale déloyale entre les Etats et une avancée modeste pour une gouvernance fiscale mondiale. Dans ce cadre, les paradis fiscaux seront un peu moins attractifs, mais dans ce secteur l'innovation des experts à contourner les lois fiscales internationales et nationales va sans doute s'appliquer à libérer leurs clients d'une imposition régulière. La production de cet impôt est estimée entre 150 et 200 milliards de dollars, dont l'utilisation permettrait à prendre les mesures nécessaires pour lutter contre le réchauffement climatique 13. Cependant, ni la Chine, ni les Etats-Unis n'ont encore validé cette proposition alors que Stiglitz, de la Commission indépendante pour la réforme de la fiscalité internationale des entreprises, considère qu'un taux de 25% serait plus adéquat, à condition de refuser l'introduction de nouvelles niches fiscales et exonérations (lesquelles devraient réduire, de plus de la moitié, la productivité de l'impôt lui-même, notamment avec l'utilisation des crédits d'impôts aux énergies renouvelables).

 $<sup>^{12}</sup>$  Une multinationale ayant une filiale dans un pays où l'impôt sur les sociétés est de 10~% seulement devra payer la différence au pays d'origine, soit 5% des bénéfices.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Dans ce calcul, la France devrait recevoir 1,5 milliards d'euros.

La Cour de Justice Européenne considère aujourd'hui qu'un Etat émetteur pourrait être tenté de renégocier un endettement si des imprévus limitent ses capacités financières, au point de porter atteinte, in fine, aux droits de l'homme de ses citoyens. Ainsi, dans certaines conditions, les créanciers privés ne peuvent pas invoquer la convention de Vienne contre un Etat qui leur impose des pertes. Il est donc possible de s'appuyer sur cette jurisprudence pour venir en aide aux citoyens en grande difficulté. En situation de dettes publiques jugées excessives, le choix entre l'augmentation des impôts et la réduction des dépenses publiques doit être engagé. Pour la Macronie, le choix concernant la réduction des impôts est toujours privilégié (comme si tout prélèvement obligatoire était associé à une « confiscation fiscale »), malgré sept années d'expériences qui n'ont pas conduit la « politique de l'offre » d'empêcher l'aggravation continue de l'endettement public. Or, la baisse des dépenses publiques favorise les politiques d'austérité, avec un coût social important et une croissance économique nationale déclinante. Se pose alors la question cruciale de la légitimité et de l'acceptabilité sociale du partage de la valeur ajoutée.

En 2024, les profits et les dividendes des entreprises françaises, notamment des sociétés du CAC40, augmentent « en flèche », au moment où les ménages souffrent d'une inflation souvent justifiée officiellement par les conditions géopolitiques du moment (guerre en Ukraine, Gaza, Liban, Iran, etc.). Dans ces conditions, l'actionnaire est donc privilégié, notamment en appliquant le rachat des actions, lequel accroît le bénéfice par action détenue. La loi Pacte en 2019, d'application non obligatoire, (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) avait pour ambition de développer les entreprises en levant les obstacles à la croissance, en définissant leur utilité sociétale par la mise en œuvre d'engagements sociaux et environnementaux et en définissant un objet social à la société qui dépasse la recherche continue du profit pour les seuls dirigeants et actionnaires. Il s'agissait aussi de mieux partager la valeur créée par l'entreprise. Une gouvernance mieux partagée était ainsi recherchée. Il était proposé à l'entreprise de s'engager à œuvrer pour l'intérêt général.

Aujourd'hui, si les sociétés du CAC40 ont bien défini leur « raison d'être », elles ont négligé la qualité de société de mission, en n'évaluant pas leurs performances sociales, sociétales et environnementales, au même niveau que leurs performances financières, même si, dans la communication des sociétés commerciales, les questions environnementales sont aujourd'hui un peu plus mises en avant. « 31 membres du CAC40 possèdent une raison d'être dans leurs statuts, mais seulement 9 expriment clairement l'impact positif qu'ils souhaitent avoir et par le biais de quelles activités ils comptent y arriver... 25 % des entreprises du CAC40 confondent raison d'être et slogan publicitaire et la vident de sa substance en employant des termes qui n'appellent aucune action

concrète »<sup>14</sup>. L'actionnaire est toujours privilégié au détriment des salariés, mais aussi des consommateurs ou des fournisseurs, voire des territoires. Peu d'entreprises indiquent l'utilité de leurs productions pour l'intérêt général. La loi du profit s'impose toujours et les prélèvements obligatoires sont toujours considérés comme des actes, au moins partiellement, confiscatoires. C'est pourquoi les entreprises utilisent tous les moyens disponibles pour les éviter, avec le soutien de techniciens compétents qui savent utiliser toutes les failles nationales et internationales des lois pour optimiser leur profit au détriment de tous les autres agents économiques<sup>15</sup>.

Dans une conception keynésienne, toutes les réductions des dépenses et les augmentations des impôts conduisent à un déficit public, lequel exerce des effets négatifs sur la croissance économique. Il est souvent fait état d'une « politique de rigueur ». Lors de sa première présentation, les économistes ont fait remarquer au gouvernement de Michel Barnier que ses mesures conduisaient à une réduction de la croissance économique de 1,1% à 0,7% du PIB pour l'année à venir. Audelà de la discussion sur la prévision faite par les modèles économiques<sup>16</sup>, il faut comprendre que le PIB est un agrégat qui définit la valeur ajoutée de toute la production intérieure d'un pays, sans s'interroger sur son contenu, sans prendre en compte les dégâts non réparés du mode de production sur la nature ou sur la santé des personnes. Lorsque l'on crée un déficit public, on favorise évidemment la production d'aujourd'hui, mais lorsqu'il faut ensuite rembourser les dettes, l'inflation apparaît ainsi que le déficit public. Ces deux indicateurs mettent en évidence l'application d'une politique de « rigueur », laquelle élimine plus ou moins rapidement les avantages retirés à l'origine et conduit ensuite à des processus de récession

Il faut s'interroger plus au fond sur le contenu des 0,4% perdus en croissance. Qui va payer ? Quel sera le nouveau taux de pollution ? Quel sera le rôle de la décarbonation ? Prenons un exemple. Lorsque l'on annonce qu'il y aura une baisse de PIB de 0,4%, il est entendu que la répartition de cette perte entre les groupes sociaux est supposée égalitaire, tous les Français paient. Cependant, dans la réalité, cette décroissance relative pourrait aussi, avec l'augmentation des impôts sur les milliardaires et les sociétés commerciales, conduire à une perte non négligeable de leurs revenus (de l'ordre de 0,5% du PIB), couplé à un maintien, voire une augmentation des revenus des autres couches moins aisées de la population de l'ordre de 0,1%. Cette modification de la répartition de la valeur

-

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Frendo, S., Vaissade, M. (2023) « La raison d'être » d'entreprise est un levier stratégique trop souvent utilisé à des fins de marketing, Le Monde 13 mai.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Fontanel, J. (2016) Paradis fiscaux, pays filous : la fuite organisée des capitaux vers les pays complices, L'Harmattan, Paris

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Sans doute a-t-on utilisé le modèle qui a été accusé par Bruno Lemaire d'avoir commis une erreur colossale dans les prévisions du déficit en l'estimant à 4,4% du PIB alors que les nouvelles estimations comptables situent celuici à plus de 6%.

aura bien entendu des incidences sur le développement économique du pays sur le plus long terme, en fonction des structures des bénéfices et des pertes des agents économiques.

Dans l'évolution des sociétés, le PIB ne peut plus être l'indicateur dominant, celui qui indique si la politique de l'Etat est satisfaisante en soutenant le marché. La répartition des revenus et des patrimoines, la qualité des services publics, la satisfaction de la population sur les bases essentielles de la vie en société (justice, police, retraite, etc.) sont autant d'éléments des modes de vie des citoyens qui méritent une plus grande attention. L'agrégat des chiffres cachent parfois la réalité de la vie en société. Deux citoyens de deux pays qui ont exactement le même PIB par habitant, n'ont pas le même mode de vie, si dans le premier pays 10% de la population possède et reçoit 99% des revenus et des patrimoines, alors que dans le second 40% de la population possède et reçoit 60% du PIB. Toute réduction du PIB qui réduit la pollution permet aux habitants d'être en meilleure santé, ce qui va réduire encore le PIB puisque les hôpitaux auront moins de travail. L'économie sociale est complexe et l'utilisation de quelques chiffres agrégés conduisent à des erreurs de jugement sur le bien-être des habitants. Le Produit Intérieur Brut (PIB) a été créé par Simon Kuznets en 1932, pour mesurer l'effet de la grande dépression sur l'économie américaine. Il s'est interrogé sur le point de savoir s'il fallait calculer la mesure du bien-être (welfare) ou simplement l'activité économique elle-même. Le choix du second agrégat été le résultat conjoncturel de la nécessité de construire un plan de reconstruction économique après la guerre et de mettre en évidence les efforts à exiger des agents économiques, notamment des ménages. Conscient de ses lacunes, son créateur l'avait présenté comme un indicateur de l'activité productive et avait mis en garde contre les risques d'utilisation abusive 17. Il est clair que la recherche du bien-être modifierait sensiblement les politiques de l'Etat, vers plus de satisfaction de l'ensemble des citoyens.

#### Les dépenses et les recettes de l'Etat

L'Etat dispose de ressources importantes pour assurer son pouvoir régalien, concernant notamment la justice, la police, ou les armées (Tableau n°1) Pour estimer le poids de l'Etat dans la vie économique nationale, il est nécessaire de mettre en évidence l'importance financière de l'impôt et l'usage qui en est fait pour la collectivité. Le Tableau 2 met en évidence plusieurs caractéristiques concernant les prélèvements obligatoires pour 2022, une période particulièrement intéressante à analyser, marquée par la fin de l'épidémie du Covid-19 et le retour de la guerre sur le territoire de l'Ukraine, en Europe Orientale.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Coyle, D. (2014) Is GDP still useful?, Better Life Index, May 16, <a href="http://www.oecdbetterlifeindex.org/blog/is-gdp-still-useful.htm">http://www.oecdbetterlifeindex.org/blog/is-gdp-still-useful.htm</a>. Guilhaudis, JF., Fontanel, J. (2019) Les effets « pervers » de l'usage du PIB pour la décision politique et les relations internationales, *Annuaire Français des Relations Internationales* 20.

Si le gouvernement a bien suspendu les règles budgétaires pendant l'épidémie, il en est resté à la volonté de ne pas accroître les impôts, notamment sur les dividendes, qui pour autant ont connu une hausse considérable. Ce choix gouvernemental s'inscrit en une période où la plupart des services publics constituent, in fine, la seule variable d'ajustement pour un retour à l'équilibre, ce qui, compte tenu de leur situation, rend leur mission impossible et conduit à des situations de conflits sociaux, voire sociétaux.

Les impôts sur les revenus des ménages sont relativement moins élevés qu'en Allemagne, ce qui indique clairement la volonté gouvernementale de maintenir les inégalités économiques qu'elle considère économiquement justifiées, en acceptant en contrepartie un déficit public estimé à plus de 5,5% du PIB, (alors que, au final, il dépasse au final 6% du PIB¹8) dans une période où l'endettement public dépasse 111% du PIB. Les baisses d'impôts sur le revenu n'ont pas été compensées. Notons que ces réductions d'imposition n'ont évidemment pas concerné les plus pauvres, puisque près de 50% des ménages en France ne paient pas d'impôts sur le revenu, sauf par le canal de la CSG. Dans ce contexte, l'Etat dispose de moins de moyens pour faire face aux enjeux de demain, concernant notamment la lutte contre le réchauffement climatique.

Tableau n° 1 - Le budget général des Ministères en 2024, en milliards d'euros

Économie, finances et souveraineté industrielle et	
numérique	212.37
Éducation nationale et jeunesse	81.71
Armées	63.99
Transition écologique et cohésion des territoires	37.48
Intérieur et outre-mer	34.41
Enseignement supérieur et recherche	26.41
Travail, plein emploi et insertion	20.298
Services du Premier ministre	17.47
Solidarités, autonomie et personnes handicapées	15.71
Transition énergétique	13.68
Justice	12.51
Europe et affaires étrangères	7.27
Agriculture et souveraineté alimentaire	5.89
Culture	4.44
Santé et prévention	3.36
Sports et jeux olympiques et paralympiques	0.67
Transformation et fonction publiques	0.64

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> L'écart est justifié par l'erreur du modèle économétrique de l'Etat concernant l'évolution du rendement des évolutions de l'impôt sur la croissance économique et, en boucle, sur le recueil insuffisant de l'impôt dans une situation de croissance insuffisante.

Tableau 2. Les prélèvements obligatoires en % du PIB, en 2022, Eurostat

Prélèvements	France	Allemagne	Zone euro
Cotisations sociales	16,9	17,2	14,9
Impôts sur la consommation	12,3	10,1	10,9
Impôts sur la production	4,7	1,0	2,3
Impôts sur les revenus des ménages	9,9	9,7	9,7
Impôts sur les bénéfices des sociétés	3,3	3,2	3,3
Autres impôts	0,9	0,9	0,8
Total	48,0	42,1	41,9

Source: Eurosta, Fipeco

L'impôt sur la consommation s'est maintenu à un niveau élevé, alors qu'il touche proportionnellement plus les catégories les plus pauvres qui le paie presque pour l'entièreté de leurs revenus, en l'absence d'épargne<sup>19</sup>. En revanche, les agents les plus riches, dont la part de la consommation dans leurs revenus est relativement faible<sup>20</sup>, en paient proportionnellement moins. La seule ouverture de réduction de l'impôt sur la consommation a été de proposer une diminution de la TVA sur les produits énergétiques, appliquée à tous les citoyens, ce qui a eu, de fait, un triple inconvénient, d'abord une réduction importante des recettes de l'Etat, ensuite un prélèvement obligatoire accru pour les plus faibles revenus<sup>21</sup>, enfin un appel à une augmentation des émissions de carbone sur tout le territoire national.

Il est intéressant de mettre en évidence l'effort des citoyens pour financer les besoins régaliens de la France. Entre les différentes catégories sociales, les débats restent conflictuels concernant la contribution « juste » de chaque citoyen. Est-ce que l'Etat doit se limiter à assurer le bon fonctionnement du système par la stricte application des besoins régaliens (armée, justice, éducation, etc.), mais dans ce cas il convient de définir strictement ce qui est « régalien », ou doit-il considérer

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> La France applique un taux de TVA normal à 20 % (15% a minima pour les pays européens), avec des exceptions qui concernant La restauration ou les musées (10%), les produits alimentaires et les billets de cinéma (5%) ou la presse et les médicaments remboursables (2%). Les impôts sur la consommation de la France sont en moyenne plus élevés que ceux de la zone euros. En 2023, ils se situaient à 12,3% du PIB contre 10% pour l'Allemagne et 10,8% pour la zone euro.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Si j'ai un revenu annuel de 15.000 euros et qu'il sert à assurer ma seule consommation, je paie 20% d'impôt sur ma consommation, soit 3000 euros par an. Si j'ai un revenu de 1.000.000 euros annuel et que je consomme 100.000 euros pour ma consommation courante, je vais payer 20.000 euros de taxes. La taxe à la consommation se situe alors à 2% de mes revenus.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Concernant ces prélèvements obligatoires, notons que les dirigeants d'entreprise disposent de voitures de fonction qui leur permettent de faire payer à l'entreprise non seulement le prix de l'automobile, mais aussi tous les frais afférents à son utilisation, carburant compris, frais qui viendront ensuite en déduction du bénéfice de l'entreprise dans l'assiette fiscale de celle-ci.

qu'il est dans ses attributions de soutenir une justice sociale en vue d'accroître la solidarité collective nécessaire à la cohésion nationale? Le débat n'est pas clos entre ceux qui revendiquent plus de liberté privée dans l'usage de leurs revenus et ceux qui réclament à l'État plus de justice sociale. Une augmentation des financements de l'école publique constitue une mesure favorable à l'égalité des chances, ce qui augmente les prélèvements obligatoires. Or, les entreprises souhaitent plutôt la réduction de l'impôt sur les sociétés afin d'accroître la compétitivité des entreprises nationales dans un contexte de concurrence européenne et internationale. Aujourd'hui, en France, le débat porte principalement sur la réduction des dépenses publiques jugées excessives, mais surtout sur les modalités des prélèvements obligatoires, leurs moyens, leur contenu, leurs exceptions, leur efficacité économique. Dans le secteur régalien, l'armée, la police et la justice sont toujours mis en avant et le gouvernement Barnier a promis de maintenir les lois de programmation du gouvernement précédent, avec peut-être une augmentation de leurs dotations.

Enfin, les cotisations sociales constituent le premier secteur de dépenses, dont 60% sont prélevées aux entreprises<sup>22</sup>. Elles représentent globalement 17% du PIB. Elles assurent une forme de rempart contre la précarité provoquée par les maladies. Elles sont parfois contestées, d'aucuns considérant que la privatisation de certains services seraient plus efficaces, mais elles constituent une avancée sociale importante dont la remise en cause n'est pas aujourd'hui concevable. La répartition entre le financement des entreprises et celui des assurés fait l'objet de discussions, mais la « Sécu » est reconnue comme un service public utile par et à tous les citoyens. Ses ressources feront sans doute encore l'objet de nombreux débats, mais la couverture des soins pour la santé des Français constitue un point positif du service public, même si son coût est parfois contesté, notamment par les catégories les plus aisées. Aujourd'hui, à la suite du gouvernement de Gabriel Attal, la question de la fraude sociale est mise en avant par Michel Barnier. Le Haut Conseil du financement de la protection sociale l'estime, a minima, à 13 milliards d'euros en 2023, (6,9 milliards d'euros de travail dissimulé, 2,5 milliards d'euros avec le RSA et la prime d'activité, et 1,7 milliards d'euros pour l'Assurance-maladie). Ces pertes seraient dues principalement par les entreprises et travailleurs indépendants, 10% par les professionnels de santé et 34% pour les titulaires de minima sociaux. A noter que le syndicat « Solidaires finances publiques » estime de son côté que l'ensemble de la fraude fiscale en France atteindrait entre 80 et 100 milliards d'euros par an, à comparer avec une fraude sociale estimée à 20 ou 25 milliards d'euros. Les efforts pour combattre la fraude sociale sont pourtant bien plus importants que ceux accomplis dans le domaine de la fiscalité.

 $<sup>^{22}</sup>$  Concernant les cotisations sociales, la charge est de 10,2 % du PIB pour les employeurs français, contre 8,0% en Allemagne et 8,6% du PIB dans la zone euro.

Par ailleurs, les tensions entre l'Assurance-maladie et les laboratoires d'analyse mettent en évidence les conflits d'intérêts, la première demandant des baisses de tarifs (57 euros par an par habitant) des examens opérés par les laboratoires d'analyses médicales, face à l'envolée des prescriptions, qui conduit au dépassement des charges qui avaient été fixées avec la profession pour 2024<sup>23</sup>. Le niveau de rentabilité de ces analyses reste élevé, de l'ordre de 20%, le secteur est sans doute capable de supporter la baisse demandée, sans réduire pour autant leur qualité, même s'il est aujourd'hui l'un des moins cher des pays de l'Union européenne. Si le taux de prélèvement obligatoire de la France est le plus élevé d'Europe, tous les citoyens du monde ne disposent pas, dans le service public, d'un soutien comparable en matière de protection contre les maladies.

#### Les impôts sur les revenus et le patrimoine des ménages

Les impôts sur les revenus des ménages représentent 9,9% du PIB (9,8% en Allemagne, 11,6% en Italie, 11,9% en Belgique et 9,8% pour la moyenne de la zone euro). On peut constater en outre que, en France, les taux des prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine et de placements sont fixés à 17,2% (dont 9,2% de CSG et 7,5% de prélèvement de solidarité), sans progressivité, ce qui favorise les opérations financières généralement réalisées par les acteurs les plus riches et aisés. Avec le système d'imposition sur le revenu, les niveaux de prélèvements sont limités, permettant aux plus riches (multimillionnaires) de ne pas payer proportionnellement plus d'impôts que des revenus de cadres supérieurs. Sur un revenu imposable de 28.000 à 82.300 euros, le taux d'imposition est constant à 30%; de 82.300 euros à 177.000 euros, ce taux est à 41% et au-delà il est fixé à 45%. Quelqu'un qui dispose d'un revenu imposable de 180.000 euros aura un taux d'imposition marginal à appliquer de 45%, au même titre que celui qui en gagne 100 fois plus. Il est aisé de considérer que les plus ménages les plus riches sont alors plus que protégés. Enfin les revenus du travail sont toujours plus directement imposés que les revenus du patrimoine ou de la rente.

Le choix de la graduation de la progressivité de l'impôt est une politique économique qui, dans la période de globalisation d'aujourd'hui, est délicate à mettre en place eu égard à la capacité des plus fortunés d'installer leur résidence dans les territoires les moins imposés. Rappelons cependant qu'au moment des crises économiques aux Etats-Unis, les Présidents Roosevelt, à trois décennies près, avaient imposé des taux marginaux supérieurs, de l'ordre de 90% des revenus déclarés pour les plus riches, afin de relancer l'économie nationale et les grands travaux de l'Etat. Plusieurs analystes considèrent qu'il convient aujourd'hui d'accroître, jusqu'à 80%, les taux marginaux d'imposition pour des rémunérations annuelles d'un million d'euros. Pour éviter l'exil fiscal, il pourrait

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Les laboratoires ne sont pas responsables du volume des prescriptions.

être établi que, comme aux Etats-Unis, l'impôt sur le revenu est dû à son pays d'origine. Les écologistes verraient cette opération d'un œil favorable, car l'empreinte carbone des plus riches est 5 à 100 fois supérieure à celle du citoyen moyen. « Et si la solution à la dette écologique et financière était l'austérité et la sobriété pour les plus riches »<sup>24</sup>.

En France, en dehors du salariat, les conventions sont nombreuses pour définir le revenu. Ainsi, les gains issus des jeux de hasard (Loto, PMU, jeux de grattages, loteries, etc.) ne sont pas considérés comme des revenus imposables à l'impôt sur le revenu, sauf si les gains exceptionnels sont réguliers et si le joueur (bridge ou poker) en fait son métier, ce qui est relativement difficile à contrôler. Pour les gains au casino, une taxe de 12% est retenue au titre de la CSG, directement prélevé par le casino. Au total, pour les jeux contrôlés, le chiffre du PBJ (Produit brut des Jeux) atteignait en France 12,9 milliards d'euros en 2022 et 13,4 milliards d'euros en 2023, dont 62,7% par les opérateurs sous droits exclusifs (PMU et FDJ). Il serait intéressant de taxer les sommes perçues à hauteur des tranches d'imposition sur le revenu, de qui permettrait à l'Etat de récupérer les milliards de ressources prise aux retraités en retardant d'un semestre la prise en compte de l'inflation dans le versement leur pension.

La lutte contre le déficit public de la France implique le recueil d'au moins 80 milliards d'impôts supplémentaires (ou de réduire les dépenses de cette même somme), que l'on pourrait trouver dans la lutte sérieuse contre l'optimisation fiscale. Une première solution consisterait à développer les contrôleurs d'impôts destinés à lutter contre la fuite des capitaux vers les paradis fiscaux, en remettant en cause les « niches » fiscales, les crédits ou les exonérations d'impôts non justifiées. Il faudrait faire un calcul sérieux de toutes ces mesures et leur donner une publicité qui dépasse celle d'un Parlement souvent empêtré par les solidarités partisanes. Ce qui est aussi inquiétant, c'est le recours des Ministères aux sociétés de Conseil privés, aux intérêts internationaux ou américains bien établis, comme Accenture ou MacKinsey, pour près d'un milliard d'euros en 2022, sans concurrence, ni négociation, notamment pendant la campagne de vaccination du Covid-19<sup>25</sup>. Elles assumaient alors des fonctions qui relèvent normalement de la compétence publique et qui, selon la Cour des Comptes, aurait pu ou dû être prises en charge directement au sein du Ministère. En outre, une Commission sénatoriale a mis en évidence que la Société MacKinsey n'avait payé aucun impôt sur les sociétés en France de 2011 à 2022.

-

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Davi, H. (2024), Une taxation plus forte des plus riches les contraindraient à changer leur mode de vie », Le Monde, 7 Octobre.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Laurent, M., Sénécat, A. (2024), Cabinets de conseils : le ministère de la santé perquisitionné. Le Monde, 31 mai.

Plusieurs procédures pénales ont été engagées par le Parquet National Financier, concernant la fraude fiscale, les comptes de campagne du Président Emmanuel Macron et une situation de « favoritisme » dans les procédures de marchés publics. Cette affaire met en évidence les liens étroits entre le secteur public et les organismes privés de conseil, mais il est aussi paradoxal de faire appel à une société américaine pour mener une réflexion sur une politique spécifiquement nationale, sociétés qui sont connues aussi pour leurs opérations comptables et d'audit qui conduisent de fait à l'optimisation et à la fraude fiscale. Toujours évoquées, mais pas suffisamment priorisée, les contrôles ont permis sur trois ans de récupérer 40 milliards d'euros, grâce à l'exploitation des données (data mining) dans le cadre du projet informatique CFVR (Ciblage de la fraude et valorisation des requêtes)<sup>26</sup>. Dans ce domaine, il existe un système mondial organisé qui favorise les stratégies de planification fiscale en utilisant les différences de statut des prélèvements obligatoires et des règles fiscales d'un pays à un autre<sup>27</sup>. Ainsi, la société Lactalis, que la Confédération paysanne accuse d'avoir mis en place un système complexe de refacturation intragroupe complexe destinée à déséquilibrer la filière laitière, est aujourd'hui soupçonnée par le Parquet National Financier d'échapper à l'impôt en France en transférant des bénéfices dans des sociétés situées en Belgique ou au Luxembourg. Il est à noter que les estimations de la fraude fiscale ne sont pas très fiables. Au niveau mondial, Tax Justice Network estime à près de 500 milliards de dollars les sommes qui échappent à l'impôt, un chiffre en augmentation régulière. Pour l'Observatoire Européen l'Observatoire européen de la fiscalité, 950 milliards d'euros de profits ont été transférés vers les paradis fiscaux en 2022<sup>28</sup>.

Selon la Cour des Comptes, contrairement à de nombreux pays, la France ne dispose d'aucune évaluation rigoureuse des sommes qui échappent à l'impôt. Elle sollicite fermement le gouvernement à chiffrer cette fraude fiscale, que les estimations par différentes institutions publiques et privées évaluent entre 40 à 100 milliards d'euros, alors que les fraudes fiscales contrôlées effectives rapportent près de 15 milliards d'euros en 2022, grâce au passage des contribuables au croisement des données (data mining) et le renseignement fiscal international. Les pays qui s'engagent dans la voie de la fraude fiscale indiquent une importance très différenciée de 4,5% à près de 17% pour les Etats-Unis. Les gouvernements français ont parfois annoncé des plans antifraudes, en un temps où la globalisation a surtout servi les intérêts des plus riches et que les cabinets d'audit spécialisés, les banques ou les gestionnaires de fortune sont complices actifs de ce vol des deniers publics. C'est un rouage essentiel de la mondialisation néo-libérale, dont les gouvernants sont souvent issus. Toutes les réformes fiscales

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Selon l'Observatoire européen de la fiscalité, 950 milliards d'euros de profits ont été transférés vers les paradis fiscaux en 2022. EUTAX Observatory « Global Tax Evasion ». Report 2024.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Au niveau mondial, Tax Justice Network estime à près de 500 milliards de dollars les sommes qui échappent à l'impôt, un chiffre en augmentation régulière. Notons que pour

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> EUTAX Observatory (2024) « Global Tax Evasion ». Report 2024

profitent plutôt à ceux qui sont fortunés lesquels, grâce au système financier mondialisé, peuvent toujours délocaliser leurs avoirs, menacer les emplois des pays en lutte contre les inégalités sociales et déterminer les pays les plus offrants à une cupidité justifiée par la gestion capitaliste d'un patrimoine.

Selon le projet de loi de finance 2024, les seules niches fiscales (467) qui concernent des secteurs économiques ou des catégories de ménages, sont les allègements fiscaux légaux, dont le coût direct (sans mesurer les avantages économiques, sociaux ou politiques éventuels) est estimé à 81,3 milliards d'euros. Les plus couteuses d'entre elles concernent<sup>29</sup>:

- Le CIR (Crédit impôt-recherche)<sup>30</sup> soutient les entreprises à investir dans la recherche-développement (5,9 milliards d'euros en 2024, selon la Cour des Comptes, 7,1 milliards d'euros selon le budget). Normalement créée pour soutenir les PME, elle est principalement utilisée par les grandes firmes nationales ou internationales, comme un cadeau d'investissement et une amélioration des performances apparentes des entreprises. Il serait intéressant de chiffrer le coût d'opportunité de ces opérations en faveur d'un secteur privé qui profite de ces avantages tout en condamnant le déficit de l'Etat.
- Les crédit d'impôt au titre de l'emploi d'un salarié à domicile (8 milliards d'euros selon la Cour des Comptes) a été conçu pour favoriser l'emploi de personnes peu qualifiées et régulariser les heures de « travail, au noir » ; cette niche fiscale profite surtout aux employeurs temporaires, situés dans la tranche des 20% des contribuables aux revenus les plus élevés, pour le paiement de fonctions hétéroclites comme le ménage, le jardinage, la garde d'enfants, souvent des opérations de confort aux frais partiels de l'Etat. Dans le meilleur des cas, il s'agit de permettre aux personnes peu qualifiées d'accéder à court terme (cotisations maladies) et long (pensions de retraite) termes à une protection sociale officielle. Dans le pire des cas, ce crédit d'impôt se propose de réduire le travail « dissimulé ». Pour éviter la fraude fiscale et sociale des employés qui ne déclareraient pas leurs activités rémunérées auprès des autres agents économiques, l'Etat rembourse leurs employeurs temporaires d'une partie (50%) de leurs charges. La contradiction ne semble étonner personne.
- Plusieurs autres niches fiscales à vocation « sociale » ont été mises en place, sans s'interroger sur leur intérêt collectif et leurs modalités. On pourrait ainsi citer la garde d'enfants de moins de six ans permet aux ménages concernés de récupérer 1,53 milliards d'euros en 2024, les exonérations d'heures complémentaires

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Cour des Comptes (2024), Effort financier de l'Etat en faveur des associations, Annexe au projet de loi de finances pour 2024.

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> L'entreprise reçoit une subvention de 30% de ses dépenses en R&D jusqu'à 100 millions d'euros et 5% au-delà. Le secteur pharmaceutique est le grand bénéficiaire de l'opération, ainsi que le numérique et la fameuse French Tech.

concernent 1,87 milliards d'euros et les taxes sur les plans d'épargne salariale ou de participation représentent 2,58 milliards d'euros, alors que les exonérations de prestations familiales et allocations pour adulte handicapé représente 1,85 milliards d'euros. Toutes ces dépenses peuvent être justifiées, mais la question qui se pose aussi est de savoir la qualité de leur opportunité économique et sociale.

- Les avantages fiscaux destinés à l'achat d'un logement pour le louer (1,38 milliards d'euros en 2023)<sup>31</sup>, comme les dispositifs Pinel et Duflot, devraient cesser en 2024, au moment où la construction des logements s'est effondrée, avec un secteur immobilier impacté par de retentissantes faillites. L'élargissement du taux zéro pour les primo-accédants, et la prime destinée à la rénovation énergétique des bâtiments, notamment MaPrimRenov' qui a été dotée de 5 milliards d'euros en 2024 vont sans doute être les fers de lance de la relance du secteur. La question qui se pose est de savoir si l'Etat ne doit pas soutenir plus fortement le bâtiment, notamment pour les opérations qui répondent aux standards de lutte contre le réchauffement climatique.
- L'abattement fiscal de 10% sur les pensions et retraite a coûté près de 4,5 milliards d'euros. Avec la proposition du gouvernement Barnier de retarder la revalorisation des retraites de 6 mois, cet avantage est récupéré en partie, au plus grand désavantage des petites retraites.
- Le soutien étatique aux activités associatives privées soutenant « l'insertion » dans la société est effectif par le mécanisme d'une réduction d'impôt, de l'ordre de 1,78 milliards d'euros, en faveur des donateurs. Les associations en faveur de la politique d'asile, d'intégration et d'immigration ont ainsi perçu près d'un milliard d'euros à cette fin, surtout pour héberger les demandeurs d'asile, soit 120.000 places. Comme l'a souligné le nouveau Ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau, les efforts devraient être réduits pour mieux contrôler les flux d'immigration. Les entreprises qui ont fait des dons pour des œuvres d'intérêt général ont pu aussi récupérer 1,5 milliards d'euros. Le mécénat n'est donc pas toujours gratuit pour l'Etat.
- Les modalités d'imposition au tonnage des armateurs (5,6 milliards d'euros annuels, pour 57 entreprises, un chiffre sans doute inférieur à la réalité) constitue une « niche fiscale » importante, dont on peut légitimement interroger l'intérêt pour les contribuables français. Selon Médiapart, entre 2020 et 2023, la CMA-CGM n'aurait ainsi payé que 1,2 milliard d'euros d'impôt pour 45 milliards de profit, soit un taux d'imposition de 2,7%, ce qui n'a pas été démenti par les bénéficiaires.

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> Aujourd'hui, la crise du bâtiment pollue le potentiel de croissance économique national. Les avantages Pinel devraient s'achever en 2024.

- Il faut aussi prendre en compte le financement de l'apprentissage, avec plus de 900.000 bénéficiaires qui reçoivent aujourd'hui un financement public de 6.000 euros pour chaque alternant d'une entreprise privée et 3.000 euros dans la fonction publique. Plus d'un tiers des emplois salariés créés en France en 2023 sont des contrats d'apprentissage. L'aide exceptionnelle non-ciblée créée mi-2020 dans le cadre du Plan de relance, en lien avec les conséquences de la crise sanitaire, a été reconduite. L'évaluation des effets de l'aide exceptionnelle s'avère délicate du fait de ses objectifs peu explicites, mais il apparaît qu'un ciblage plus efficace de l'aide vers les populations les plus éloignées de l'emploi aurait permis d'économiser 5 milliards d'euros en 2021 et près de 8 milliards en 2022<sup>32</sup>. La rémunération d'un apprenti bénéficie toujours également de l'exonération des cotisations sociales à hauteur de 78% du SMIC.

- Au total, pour 2022, la Cour des Comptes estime que le coût de l'alternance pour les finances publiques représentait 16,8 milliards d'euros, alors que le Ministère du Travail l'estimait à 11,1 milliards€ et France Compétence à 21,6 milliards€³³ et que, tout compris, « le service économie » du journal « Le Monde » l'estime à 25 milliards d'euros. C'est dire le flou qui existe sur les sommes effectivement versées d'année en année³⁴. L'absence de critères rigoureux pour en bénéficier conduit les entreprises concernées à devenir dépendantes de cet argent facile. Pour l'OFCE, le « surcoût » d'une telle politique est dû à « l'absence de ciblage du profil des apprentis *recrutés* ». Bruno Coquet considère que 460 000 emplois d'alternants attribuables à l'aide exceptionnelle (54 %) favorise l'employabilité et le reste (46 %) constitue un effet d'aubaine³⁵ pour les entreprises, qui n'emploient plus les alternants à la fin de leur contrat, mais reprennent un autre alternant toujours pour la même fonction. Il estime le surcoût de l'aide exceptionnelle à 5,1 milliards€ en 2021 et à 7,9 milliards€ en 2022.

Il est intéressant de rappeler que le Ministère de l'enseignement et de la recherche dispose d'un budget total de 26,5 milliards d'euros, 15 à 25% de plus que la seule opération de l'apprentissage engagée par l'Etat. Dans le même temps, les Universités françaises estiment ne plus avoir les moyens d'assurer une formation d'excellence aux étudiants, avec une baisse de 20% des financements des études par étudiant en une décennie. Elles appellent d'ailleurs à une loi de programmation de l'enseignement supérieur et considèrent que les moyens fournis par l'Etat en 2024 pour la rénovation de son parc immobilier avait été fixé à 550 millions d'euros, alors qu'un minimum de 7 milliards d'euros avaient été

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> A noter que le financement des frais de l'alternance provient de l'OPCO (Opérateur de Compétence) lié à l'employeur de l'alternant. Chaque année, cet organisme collecte des taxes d'apprentissage obligatoires et des contributions à la formation professionnelle de la part des entreprises privées.

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Cour des Comptes (2023), Piloter et évaluer les dépenses fiscales, 7 juillet 2023 https://www.ccomptes.fr/fr/publications/piloter-et-evaluer-les-depenses-fiscales

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> Service Economie (2024), Ces secteurs inquiets d'un coup de rabot, Le Monde, 3 Octobre.

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> Coquet, B. (2023) Apprentissage; un bilan des années folles, Policy Brief, 117, 14 juin, OFCE

estimés à cette fin. La grande majorité des Universités sont en déficit, ce qui est une manière pour l'Etat de reprendre sa tutelle sur l'Université. Autant dire que les soutiens fiscaux gouvernementaux en faveur des entreprises privées et de l'alternance s'accommodent mal avec les restrictions budgétaires et les contrôles strict d'Universités condamnées à « faire toujours plus » avec toujours « un peu moins ». Dans le domaine financier, l'Etat accorde plus d'attention au secteur privé et aux alternants (800.000) qu'à ses propres institutions publiques et à ses étudiants (près de 3 millions), et donc au service public<sup>36</sup>. Cette situation s'applique aussi dans le domaine de la santé publique<sup>37</sup>.

Les finances des collectivités locales ont aussi été mises en avant pour justifier l'essor de ce déficit, pour un dérapage de l'ordre de 16 milliards d'euros, au grand dam de celles-ci qui estiment d'une part être contrôlées très strictement par les Préfets pour leurs dépenses de fonctionnement et qui recourent à des investissements nécessaires face à la dégradation des infrastructures publiques, avec un déficit estimé à 3 milliards d'euros. Cependant, la Cour des Comptes a mis en évidence la dérive budgétaire « inquiétante » des collectivités locales, dont les financements représentent 18% des dépenses publiques, soit 250 milliards d'euros de fonctionnement et 66 milliards d'investissement (représentant les deux tiers de l'investissement public en 2023), pour 306 milliards de recettes. Si la différence entre les recettes et les dépenses étaient 10 milliards d'euros en 2022, elle se situe en 2024 à près de 16 milliards d'euros. Les recettes de TVA (52 milliards d'euros) sont en-deçà des prévisions et les transactions immobilières ont reculé de 20% en une seule année. Or, les dépenses ont augmenté comme la hausse des rémunérations des fonctionnaires, le financement du RSA (revenu de solidarité active), l'accroissement des bénéficiaires des aides, mais aussi l'augmentation de l'ordre de 13% des dépenses d'investissement. C'est sur cette base que la Cour des Comptes propose de réduire de 100.000 les effectifs des agents locaux, soit le montant d'emplois nouveaux créés par les collectivités locales de 2011 à 2021 sans transferts de compétence de l'Etat. Elle propose d'utiliser le système du non-remplacement des agents à la retraite, pour une économie estimée à 4 milliards d'euros par an dès 2030. En outre, elle considère

-

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> La question des Universités n'est pas propre à la France. Le coût des études supérieures aux Etats-Unis est considérable et ne permet guère aux étudiants sans ressources familiales à poursuivre leurs études sans s'endetter lourdement. Au Royaume-Uni, 40% des Universités sont en déficit, elles procèdent à des licenciements. Kingston University, qui attire les populations plutôt défavorisées, a supprimé ainsi plusieurs départements. Les frais d'études financés par les étudiants représentent la principale source de revenus des Universités, 9250 livres par an par étudiant. Elles sont obligées de recruter des étudiants étrangers, pour lesquels il n'y a pas de limite (67.000 livres par an pour des études de médecine à Cambridge), soit un apport total de 10 milliards de livres. A l'Université d'Essex 43% des étudiants sont étrangers contre 15% en 2017, en provenance du Nigeria, d'Inde et de Chine, et beaucoup moins d'Europe depuis le Brexit. Aujourd'hui, une forme de repli existe pour contrer l'immigration, il est interdit aux étudiants de venir avec leur conjoint et leurs enfants. En 2024, le nombre de visas a chuté de 17%. Le financement public ne représente que 25% des financements des Universités (contre 67% pour les pays de l'OCDE et 60% pour la France). Cependant, les Universités sont autonomes et le gouvernement travailliste ne compte pas faire appel aux contribuables pour un financement supplémentaire de l'enseignement supérieur.

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> Cour des Comptes (2023), Piloter et évaluer les dépenses fiscales, 7 juillet 2023 https://www.ccomptes.fr/fr/publications/piloter-et-evaluer-les-depenses-fiscales

que les collectivités locales pourraient mutualiser leurs achats de biens et services et éviter les doubles dépenses, pour des économies estimées à 5 milliards d'euros par an, en privilégiant les actions favorables à la transition écologique. Des contrats de maîtrise des dépenses des collectivités pourraient être développés, mais cette décision politique ne devrait pas être facilement acceptée par les édiles locaux.

L'effort demandé aux collectivités locales par le gouvernement Michel Barnier repose sur trois mécanismes. D'abord, une épargne forcée de l'ordre de 2,8 milliards d'euros, sera demandée aux collectivités locales les plus riches, qui sera ensuite restituée sans précision de date et de modalités. Ensuite, l'apport de la TVA aux collectivités locales sera gelé aux montants actuels, sans procéder comme promis par Emmanuel Macron à la quote-part due du fait de l'accroissement des ressources de la TVA, pour un gain pour l'Etat et une perte pour les collectivités locales de 1,3 à 1,4 milliards d'euros d'économie. Notons que cette procédure ne réduit pas le déficit public, elle conduit à une nouvelle répartition en faveur du pouvoir central. Enfin, le fonds de compensation pour la TVA pour l'investissement sera réduit de l'ordre d'un peu moins d'un milliard d'euros.

Les collectivités locales contestent cette ponction estimée à plus de 9 milliards d'euros, inflation non comprise et ils remarquent que les sommes épargnées n'engagent pas l'Etat à les restituer. Elles considèrent que l'Etat prend ses aises au détriment des régions, communes et départements, en concentrant un pouvoir qui n'est pourtant pas particulièrement un bon gestionnaire des deniers publics. Or, l'investissement local représente 70 % de l'investissement public, du fait d'un désengagement de l'Etat dans ce secteur qui conditionne l'avenir de la France et des Français. Le Ministère des Finances essaie de se dédouaner de ses responsabilités en affirmant qu'il n'est pas le seul à dépenser trop et il insiste sur des estimations grossières qui ne seront sans doute pas confirmées dans le temps pour faire valoir que toutes les composantes publiques ont été contraintes à l'endettement. Enfin, la protection de l'enfance, l'aide aux plus âgés dans le besoin, le maintien de minima sociaux insuffisants, le soutien aux associations sont des activités assurées d'abord par les collectivités locales. Le désengagement de l'Etat accroit de fait les compétences sociales des départements qui pour autant subissent une baisse de leurs subventions et la réduction de leurs recettes fiscales sans compensation de l'Etat. Bercy rétorque que, au rythme de l'endettement actuel, les collectivités locales compteraient pour 20 milliards de dollars de dettes publiques en 2024. Enfin, pour le gouvernement Barnier, la restauration d'une taxe d'habitation réclamée par les collectivités locales pour les ménages les plus aisés, comme le demande les collectivités locales, n'est pas d'actualité, tout comme le rétablissement de l'impôt sur la fortune.

#### Les impôts sur les bénéfices des sociétés

Les impôts sur les bénéfices des sociétés (y compris la contribution « sociale » sur les bénéfices des sociétés) représentent 3,3% du PIB (comme la moyenne de la zone euro), contre 4,6 % pour les Pays-Bas et 4% pour la Belgique. Il est intéressant de considérer les acteurs économiques mis à contribution et pour quels sont les types de dépenses publiques. Dans le cadre libéral de la concurrence dite globalisée, les taux d'imposition sur les sociétés ont été considérablement réduits dans la plupart des pays développés, passant en France de 50% au début des années 1980 à 33% à l'arrivée d'Emmanuel Macron à la Présidence, puis à 26% en 2024. La globalisation de la concurrence conduit les entreprises à réduire leurs coûts en vue de rester compétitives et, en l'absence d'accords fiscaux universels, les pays choisissent des taux d'imposition des sociétés qui ne désavantagent pas les firmes nationales et même susceptibles d'attirer les grands investisseurs internationaux. Les Etats sont mis en concurrence pour la localisation des firmes multinationales.

Tableau 3 - Les taux d'imposition des bénéfices des sociétés

	France	Allemagne	Italie
Taux légal supérieur 2023	25,8	29,9	27,8
Taux effectif moyen en 2022	26,0	28,8	23,9
	Pays-Bas	Belgique	Espagne
Taux légal supérieur 2023	25,8	25,0	25,0
Taux effectif moyen en 2022	23,2	23,1	29,0

Source : « tendances de la fiscalité » Commission européenne, 2022, FIPECO.

En France, selon Anne-Laure Delatte<sup>38</sup>, l'ensemble des impôts directs des entreprises représentent aujourd'hui 5,9% des recettes budgétaires, contre 24% pour les ménages. La COFOG (Classification of the Functions of Government) fournit des informations sur les subventions et les transferts vers les entreprises, soit 4,5% du PIB. Cependant, d'autres aides sont apportées aux entreprises et ménages comme les niches fiscales (qui se généralisent en Europe et aux Etats-Unis), les crédits d'impôts ou les exonérations de cotisations sociales, jusqu'à tripler le chiffre initial au regard du PIB, soit 13,5% (8,5% pour les entreprises, 5% pour les ménages aisés). Les chiffres de 190 milliards d'euros et 250 milliards de soutien public aux entreprises privées ont été avancés pour 2020 et 2022<sup>39</sup>. En

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> Delatte, A-L. (2023), L'Etat droit dans le mur. Rebâtir l'action publique. Fayard, Paris.

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> Clersé (2022) « Un capitalisme sous perfusion, Mesure, théories et effets macroéconomiques des aides publiques aux entreprises françaises », Université de Lille, Ires, mai 2022.

comparant ces aides aux sociétés privées, il est douloureux de constater que le budget « vert » de la France ne représente que 37 milliards d'euros (Tableau 3). Les sociétés paient donc moins d'impôts (90 milliards d'euros), mais elles reçoivent aussi plus de soutiens financiers directs ou indirects, soit 190 milliards d'euros, concernant les crédits d'impôt, dont le fameux crédit-recherche (C-R), ou le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (les CICE), converti en baisse des cotisations sociales durables en 2019. Les sommes ainsi dépensées ou non perçues représentent aujourd'hui 3 fois le budget de l'éducation nationale et 6 fois les financements des minima sociaux. Ces opérations font baisser artificiellement le coût du travail.

Les aides publiques versées aux entreprises sont passées de 3,5 % à 6,7 % du PIB entre 1979 et 2021, tandis que les montants versés aux ménages demeuraient stables, autour de 5 % du PIB. Le rapport s'est nettement inversé en faveur des entreprises. Ces financements publics aux entreprises posent la question de leur intérêt pour la collectivité nationale car le rapport coût-efficacité des dernières exonérations est clairement défavorable. Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) bénéficiait à «l'ensemble des entreprises employant des salariés, imposées à l'impôt sur les sociétés (IS) ou à l'impôt sur le revenu (IR) d'après leur bénéfice réel, quel que soit le mode d'exploitation des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement ». Le CICE permettait de diminuer les charges de personnel. Le montant du CICE peut ainsi être comptabilisé au crédit d'un sous-compte dédié du compte 64 « Charges de personnel ». Il ne constitue pas un produit imposable, ni à l'IS, ni à la CVAE (Cotisation sur valeur ajoutée des entreprises). Les calculs économiques montrent que le CICE a permis la création de 100 000 emplois entre 2013 et 2017, pour une facture de 18 milliards d'euros en 2016, soit 180.000 euros par emploi.

En outre, les contrôles des services fiscaux sont principalement concentrés sur les ménages. Les questions concernant la gestion de la protection sociale ou les financements des services publics sont beaucoup plus contrôlés par l'Etat, que la lutte contre l'évasion ou l'optimisation fiscale des entreprises et de leurs dirigeants. Les « profiteurs » des minima sociaux ou de l'assistanat public sont souvent les « boucs émissaires » du déficit public, alors que l'intérêt public des aides aux entreprises ne font que rarement l'objet d'informations « ouvertes » à destination du citoyen. Aujourd'hui, la question de la fraude sociale est mise en avant par Michel Barnier, à la suite de Gabriel Attal. Le Haut Conseil du financement de la protection sociale l'estime, a minima, à 13 milliards d'euros en 2023, (6,9 milliards d'euros de travail dissimulé, 2,5 milliards d'euros avec le RSA et la prime d'activité, et 1,7 milliards d'euros pour l'Assurance-maladie. Ces pertes seraient dues principalement par les entreprises et travailleurs

indépendants, 10% par les professionnels de santé et 34% pour les titulaires de minima sociaux.

Il n'est pas toujours opportun de réfléchir au montant des impôts sans se poser la question de leur imputabilité, qui en dernier ressort paie l'impôt. Par exemple, le MEDEF considère que les allègements des charges au niveau du SMIC vont réduire la compétitivité des entreprises françaises, en amputant ainsi le potentiel de revalorisation des salaires nets, notamment dans les secteurs économiques de la restauration collective, de l'aide à la personne ou du nettoyage, provoquant des « centaines de milliers d'emplois »<sup>40</sup>. Il faut dire cependant que la charge des employeurs pour le SMIC est passée de 42,6 % en 1991 à 6,9% en 2024. La menace du MEDEF est compréhensible pour la compétitivité des entreprises françaises, mais il y a certainement la possibilité d'accroître ces charges pour réduire le déficit public. A chaque niche fiscale les bénéficiaires déclarent leur intérêt économique, en fournissant des chiffres qui effraient les gouvernements. En revanche, il n'est pas directement demandé aux entreprises de mettre en évidence les contreparties collectives à la suite des exonérations de cotisation. Pour la « France d'en-haut », le pays souffre de prélèvements obligatoires importants (51,5 % du PIB), ce qui fait fuir les investisseurs internationaux<sup>41</sup>. Il n'y a donc que trois types de solution.

- D'abord, il faut réduire les dépenses publiques, surtout l'éducation nationale<sup>42</sup> et l'hôpital, d'autant qu'il existe à la fois des cliniques et les écoles privées de qualité qui pourraient augmenter leurs tarifs afin de limiter leurs dépendances aux subventions publiques.
- Il faut ensuite améliorer les services régaliens, défense nationale, sécurité nationale (armée), justice, monnaie (même si ce pouvoir a été transféré à la zone euro) et pouvoir normatif (notamment de faire appliquer les lois applicables sur le territoire et de prendre les décisions politiques internes et internationales nécessaires) qui permettent à la société de fonctionner normalement dans la défense de la propriété privée et de l'ordre républicain.

Enfin, il s'agit de réduire la voilure sociale en limitant les droits des chômeurs, des salariés, des retraités et de l'assistanat public (qui coûtent « un pognon de dingue », selon Emmanuel Macron)<sup>43</sup>. C'est d'ailleurs pourquoi les recettes de l'Etat ont baissé de 54,3% à 51,5% du PIB depuis 2017. Si les dépenses sont effectivement élevées, c'est sur la base de la solidarité collective et individuelle.

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> Martin, P. (2024) Baisser les allègements de charge au niveau du SMIC va affecter notre compétitivité, Les Echos, Octobre.

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> La France reste très attractive pour les investisseurs étrangers, plus que l'Allemagne ou le Royaume-Uni.

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> Les études supérieures en France coûtent moins de 200 euros par étudiant contre 5 à 10.000 euros au Royaume-Uni

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> Il faudrait rappeler que pour 2024 les dividendes ont atteint 72 milliards d'euros en 2024 (sns compter les rachats d'actions) avec des profits de 165 milliards d'euros

Les maladies de longue durée sont prises intégralement en charge par les dépenses publiques, ce que très peu de pays dans le monde prennent en charge. Du fait de la régulation médicale, les dépenses de santé gérées par la Sécurité Sociale en France ne dépassent pas 5000 euros, contre plus de 10.000 euros par Américain chaque année. Une réflexion a été lancée pour créer des Fonds de pension pour modifier les pensions de retraite, laissant ainsi tout le système de la santé dans le large domaine aléatoire de la financiarisation de toutes les activités économiques, base fondamentale de la spéculation au grand profit des opérateurs.

De même, la collectivité finance souvent des sociétés commerciales qui ne contribuent que faiblement au budget de l'État et qui continuent notamment de refuser la « révolution écologique » nécessaire à l'intérêt général d'aujourd'hui et de demain. En France, les aides publiques et les subventions (1,6 % du PIB) concernent principalement les entreprises les plus polluantes dont l'activité est très carbonée<sup>44</sup>. Toutes choses égales par ailleurs, elles sont deux fois plus importantes qu'en 1980, sans référence aux effets négatifs de leurs production et sans avantage pour les entreprises les plus vertueuses. Comme l'activité industrielle est valorisée prioritairement par le gouvernement, les subventions qui lui sont accordées, sans contreparties, conduisent à négliger les progrès environnementaux et sociaux fondamentaux. La dette publique contraint l'Etat à réduire ses ambitions écologiques, concernant notamment l'artificialisation des sols, les ressources énergétiques durables, le réchauffement climatique ou plus généralement la protection de la nature et de la santé des hommes. En outre, les questions relatives au logement social, à l'enseignement supérieur, à l'éducation nationale, à la recherche ou à la culture ne semblent pas avoir un intérêt prioritaire, alors que ces domaines d'activité réduisent singulièrement les inégalités sociales.

Les impôts sur la production, comme les taxes sur les salaires, les actifs physiques, le chiffre d'affaires (contribution sociale de solidarité des sociétés) ou la valeur ajoutée ont baissé de 4,9% du PIB à 4,7% de 2019 à 2022, du fait de la réduction de 50% de la taxe sur la valeur ajoutée. Une partie de ces impôts sont d'ailleurs payés par les ménages (taxes foncières, notamment, dont le montant ne cesse d'augmenter).

#### Le déficit public et la stratégie économique de l'offre

L'économie libérale se déclare officiellement contre l'action économique spécifique de l'Etat, en ne lui assignant comme fonction principale que l'exercice des fonctions régaliennes, comme le souhaite aujourd'hui le Président Javier Milei, au prix d'une austérité particulièrement appauvrissante pour les classes pauvres et moyennes de l'Argentine. Or, le système économique dont on vante le

<sup>&</sup>lt;sup>44</sup> Pour A-L Delatte « l'Etat subventionne des activités climaticides ». Delatte, A-L. (2023), L'Etat droit dans le mur. Rebâtir l'action publique. Fayard, Paris.

caractère méritocratique, pacifique et économiquement efficace succombe régulièrement aux crises économiques et financières graves et il n'a jamais favorisé la paix, ni évidemment la « fin de l'Histoire ». Historiquement, ces crises permettent aux Etats de renflouer le secteur privé, pourtant principal responsable, au détriment des victimes de la crise. Les plans de soutien budgétaire massif des Etats et des banques centrales en faveur des banques et établissements financiers privés en 2007-2008 ont mis en évidence la connivence entre le secteur public et les agents du secteur privé.

De même, la politique du « quoi qu'il en coûte » a d'abord favorisé quelques entreprises multinationales et le secteur privé, à charge pour les organismes publics de revoir leurs objectifs à la baisse. Pendant cette période, il n'était plus question de respecter les dogmes d'une dette publique inférieure à 60% du PIB et d'un déficit public ne dépassant pas 3% du PIB, indicateurs qui n'étaient d'ailleurs pas vraiment respectés. L'endettement de l'Etat valait bien le désendettement des entreprises privées. Les intérêts privés ont été protégés et défendus par les Etats, ceux-là même qui se sont engagés dans une globalisation économique qui, aujourd'hui, ne permet ni la réalisation de la nécessaire transition énergétique et écologique, ni la pacification de la guerre économique latente, ni la fin des conflits guerriers ou économiques entre les Etats. On retrouve alors la justesse de la citation de Paul Valéry appliquée à la guerre : « La guerre est un massacre de gens qui ne se connaissent pas au profit de gens qui se connaissent bien mais qui ne se massacrent pas ». Dans ce contexte, l'Etat défend d'abord les intérêts privés des « possédants » et des « ultra-riches », jusqu'à ce que l'embrasement des citoyens oblige ses dirigeants à prendre des mesures sociales destinées à atténuer la colère sociale.

Ces dernières années du « macronisme » et malgré la Crise du Covid-19, les entreprises françaises ont enregistré de profits importants, records même, alors que la rigueur salariale s'imposait, que les services publics étaient réduits à faire « plus avec moins » et que les actionnaires recevaient d'importants dividendes, notamment dans les sociétés les plus polluantes et les plus réfractaires à la lutte contre le réchauffement climatique. En 2023, toutes les sociétés du CAC 40 ont obtenu une augmentation de leur chiffre d'affaires et elles ont perçu un bénéfice cumulé de plus de 160 milliards d'euros (sans tenir compte des lignes budgétaires pérennes de soutien à la rentabilité des entreprises), une somme à comparer avec les subventions publiques de l'ordre de 160 milliards d'euros en 2023 qui leur ont été globalement rétrocédées (soit 3,5 fois le budget militaire de la France). Elles ont toutes bénéficié d'aides publiques au moment de la crise sanitaire, mais elles mettent toujours beaucoup d'attention à payer peu d'impôts et elles s'intéressent très peu à l'économie d'un monde futur non pollué. L'économie libérale ne cherche pas à réduire tous les financements de l'Etat, elle fait en sorte que ces derniers soient consacrés aux demandes des entreprises. Il en résulte pour les

actionnaires et les dirigeants une amélioration de la compétitivité de leurs entreprises (sur la base d'une amélioration artificielle de leur efficacité directe<sup>45</sup>), qui justifie alors le versement conséquent de dividendes, salaires et autres revenus des actionnaires et dirigeants au détriment de la collectivité et de la lutte contre les inégalités sociales. Or, 1% des foyers fiscaux (400.000 unités) reçoivent 96% des dividendes en France, le pays qui verse le plus de dividendes en Europe, depuis la mise en place de la « flat tax »

Une stratégie d'asphyxie des services publics a été mise en place avec notamment la protection des cliniques privées et le développement d'écoles privées, alors que les établissements publics de l'hôpital et de l'éducation publique ont été contraints à des restrictions budgétaires particulièrement dommageables. Bruno Lemaire, l'ex Ministre des Finances, lequel a « réussi » surtout à ajouter 1000 milliards de déficit public en 7 ans, considère (enfin ?) que les comptes publics dérapent et qu'il faut engager une nouvelle réduction des dépenses publiques, alors que le déficit atteint, en moyenne des estimations, 5,6% en 2023 et 6,2% du PIB en 2024, chiffre que seules la Grèce et l'Italie dépassent en Europe. Aujourd'hui la dette est devenue une menace pour l'économie nationale, soit 3228,4 milliards d'euros, avec une hausse de 127 milliards€ de janvier à fin juin 2024. Dans ce contexte, le coût de la dette explose, soit 48 milliards d'euros en 2023 (12% du budget de l'Etat), et probablement 72 milliards d'euros en 2027. L'année 2025 va être difficile puisqu'il faudra recourir à de nouveaux emprunts de l'ordre de 350 milliards d'euros, dont 220 milliards auprès des investisseurs privés. Le coût de l'opération devrait être accru par la définition d'un taux d'intérêt en forte tension vers la hausse. Cependant, l'augmentation des taux d'intérêt ne devraient pas conduire à un nouveau dérapage, notamment parce que les autorités publiques commencent à prendre conscience de leur impéritie. mais aussi parce que les investisseurs restent intéressés par l'euro, la monnaie unique.

Dans ce contexte, le gouvernement devient favorable à une politique d'austérité d'ampleur encore discutable, dans un contexte où la compétitivité de la France et plus généralement de l'Europe inquiète le monde de affaires et les citoyens<sup>46</sup>. A force d'engager une politique de diminution des impôts et de considérer que toute nouvelle augmentation serait difficile à supporter pour ceux qui « portent » l'économie nationale, la récession sera le prix à payer d'une politique de l'offre qui n'en finit pas d'échouer et dont le coût est supporté principalement par les couches sociales les moins dotées. Sans doute qu'une part importante du déficit public (la moitié, selon Anne-Laure Delatte) est due à cette

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup> Encore que l'obtention d'avantages discaux ou financiers des ressources publiques est considéré comme une preuve de compétences très recherchée et valorisée.

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup> Rapport Mario Draghi (2024), The Future of European Competitiveness, Part One and Two, Commission Européenne, 9 Septembre.

stratégie économique qui est contraire à la réalisation de l'objectif de réduction des émissions carbonées. Comme il faut aussi réduire les coûts des entreprises et rester « attractif » (c'est-à-dire ouvert à la richesse du ruissellement), il convient de lutter contre les coûts du passé, à ceux qui n'ont plus d'efficacité économique, et donc de s'attaquer aux retraites, d'abord en allongeant l'âge des primo bénéficiaires, ensuite en projetant de supprimer ou de réduire leur indexation au taux d'inflation.

Une analyse plus fine des composantes de la dépense publique indique clairement que ce n'est pas la « protection sociale » qui est la cause de ce dérapage, car les prestations sociales « élargies » à d'autres transferts ont de fait diminué de l'ordre de 0,7% du PIB (ce qui a contribué donc à réduire le déficit public). Cependant, la politique de l'Etat consiste à maintenir les aides à la rentabilité des entreprises, sans exiger de contrainte particulière, ni en engageant des études sérieuses pour en mesurer l'intérêt pour l'économie nationale. En revanche, la plupart des services publics souffrent et ne sont plus toujours en mesure d'accomplir correctement et complètement leur fonction. Depuis 2017, les comptes publics se sont dégradés de 2,1 points de PIB, ce qui correspond à peu près à la baisse des recettes des prélèvements obligatoires (surtout fiscales), mais aussi des recettes espérées non perçues du fait d'une certaine atonie de la croissance.

La question est plutôt de savoir si les baisses d'impôts sont rentables, comme l'affirme Emmanuel Macron, considérant que les prélèvements obligatoires concernés ont aujourd'hui un rendement supérieur. Certes, l'impôt sur les sociétés rapporte aujourd'hui 30% de plus qu'en 2017, du fait qu'un nombre croissant d'entreprises y sont aujourd'hui inscrites. L'IFI (Impôt sur la fortune immobilière) permet d'engranger un peu moins de 2 milliards de recettes, mais l'ISF qui s'applique à trois fois plus de foyers aurait pu rapporter plus de 6,3 milliards de revenus pour l'Etat, concernant les ménages les plus riches, constituant ainsi un facteur de réduction des inégalités sociales. Les impôts sur la fortune souffraient aussi de l'exonération du patrimoine professionnel, du plafonnement du cumul de l'impôt (sur le revenu, de l'ISF et des prélèvements sociaux) sur les revenus du capital à 75 % du revenu imposable. Pour Terra Nova, un nouvel ISF devrait disposer d'un barème plus progressif, une assiette plus large, par la suppression des exonérations totales, partielles ou aménagées du « pacte Dutreil »<sup>47</sup>, la prise en compte du patrimoine professionnel, la remise en cause du plafonnement et une règle anti-abus contre la minoration artificielle des revenus imposables. A ce niveau, 10 à 14 milliards d'euros pourraient ainsi être perçus.

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> Elle offre une exonération de droits de succession égale à 75% de la valeur des titres ou des parts de l'entreprise, avec quelques conditions d'application particulièrement faciles à satisfaire, à court ou à long terme. Cf. Notaires.fr. https://www.notaires.fr/fr/entreprise/transmission-reprise/dispositif-dutreil-et-transmission-dentreprise-familiale

L'impôt sur le patrimoine n'est, disent les journaux, pas très populaire. Il est le plus élevé d'Europe (4,1% du PIB). Sans doute parce que le manque de culture économique des citoyens français n'est pas très élevé et que, sur cette question, peu d'informations transparaissent dans la grande majorité des journaux qui appartiennent à plus de 90% à une dizaine de milliardaires, il accorde des avantages importants aux fruits de l'héritage, lequel rapporte évidemment bien plus que celui du travail, en non-conformité avec la « morale » républicaine. Il n'est pas possible à la fois de condamner les inégalités sociales à la naissance sans remettre en cause la question financière de l'héritage. Pour André Masson<sup>48</sup>, c'est la résultante d'un accord tacite des grandes fortunes néolibérales et de la classe des catégories sociales élevées qui s'est constituée un patrimoine immobilier, lequel, face à l'insécurité économique, constitue une valeur refuge familiale.

Dans leurs rapports sur les inégalités sociales, Olivier Blanchard et Jean Tirole<sup>49</sup> ont proposé une défiscalisation des ménages moyens et un effort supplémentaire pour les grands patrimoines, en faveur de la petite enfance, pour gommer les inégalités à la naissance qui se creusent avec l'héritage. Cette solution paraît insuffisante au regard des enjeux sociétaux.

Selon la Banque de France, le patrimoine total des Français représente un peu plus de 14.000 milliards d'euros. Aujourd'hui, pour chaque enfant d'un ménage il est permis tous les 15 ans de faire un don, l'équivalent de 131.500 euros sans impôt de la part de chaque parent (soit 263.000 euros). Un nombre très important de ménages ne disposent pas d'héritages aussi élevé à léguer à chacun de leurs enfants, surtout si l'on rappelle que la fortune moyenne des Français se situe à 210.000 euros (420.000 euros pour un ménage), la fortune des milliardaires compris. La fortune médiane brute des ménages se situe à 177.200 euros, la fortune nette à 124.800 euros. Autrement dit, en fonction de ces informations fournies par l'INSEE, l'exonération d'impôt concerne le septième décile, à condition de n'avoir qu'un seul enfant. Avec deux enfants, un ménage n'est concerné que s'il appartient au 8<sup>e</sup> décile, avec une exonération globale d'impôts pour les deux enfants de l'ordre de 527.000 euros. Si les parents ont procédé à des donations maximales sans impôts 15 ans plus tôt, alors le 96<sup>e</sup> centile est concerné. Evidemment, cet impôt sur l'héritage est moins intéressant si l'héritier n'est pas en ligne directe. Ajoutons que les enfants avec un seul parent peuvent se sentir doublement punis, puisqu'ils ne peuvent recevoir qu'une seule part.

<sup>&</sup>lt;sup>48</sup> Masson, A. (2023) Chronique d'un impôt sur l'héritage en perdition. Pourquoi et comment le sauver ?. Presses Universitaires de France, Paris.

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> Blanchard, O., Tirole, J. (2020) Les grands défis économiques, Commission internationale ; Juin http://onala.free.fr/blanchardtirole621.pdf

Tableau 4 - Distribution du patrimoine des ménages français en 2021 (INSEE)<sup>50</sup>

Déciles	Patrimoines bruts	Patrimoines nets
Décile 1	4.400	3.000
Décile 2	13.400	10.400
Décile 3	33.200	26.500
Décile 4	106.200	67.100
Cécile 5. Médiane	177.200	124.800
Décile 6	246.100	192.100
Décile 7	328.400	274.700
Décile 8	447.500	394.300
Décile 9	716.300	633.200
95 <sup>e</sup> décile	1.034.600	956.100
99 <sup>e</sup> centile	2.239.200	2.072.600

De même, le PFU (Prélèvement Forfaitaire Unique), appelé aussi « flat tax », impose les revenus du capital au taux de 30%, alors qu'ils étaient auparavant inclus dans le barème progressif des impôts sur le revenu, soit au taux marginal de 45% pour les plus grandes fortunes. Il en résulte une perte annuelle de recettes publiques de l'ordre de 3,5 à 4 milliards d'euros, selon l'Institut Montaigne. Au total, l'Etat a accordé près de 8 milliards de réduction d'impôt aux revenus les plus élevés, dont certains restent spéculatifs. Le travail ne paie plus.

La politique de l'offre n'a pas obtenu les résultats escomptés, notamment parce que si l'Etat est très soutenant auprès des organismes privés, ceux-ci cherchent d'abord à faire du profit et à rémunérer leurs dirigeants. Dans ce cadre, le processus s'auto-entretient; avec moins de croissance économique, l'Etat récolte moins de recettes fiscales. Le soutien de l'Etat au secteur privé ne conduit pas nécessairement à améliorer significativement la croissance économique du pays, notamment dans le cadre d'une globalisation ouverte à toutes les opportunités d'investissement international, ce qui conduit le gouvernement à offrir encore quelques aides aux firmes sans certitude d'un retour sur investissement. A ce « jeu », l'Etat finance autant le secteur privé que celui-ci ne restitue son dû à la collectivité nationale, au moins dans les caisses de l'Etat. « La mutation centrale est que l'État s'est mis au service du marché selon le principe d'une bombe à neutrons qui garde intacts les bâtiments mais détruit tout ce qu'il y a à l'intérieur » 51. Les services publics et la Sécurité sociale restent bien présents, notamment pour éviter les conflits sociaux, mais la politique gouvernementale d'aujourd'hui se propose de réduire l'importance de

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup> INSEE (2023) Distribution du patrimoine des ménages. Données annuelles 2021. https://www.insee.fr/fr/statistiques/2388851

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup> Farah, F. (2020). L'impuissance organisée de l'Etat en France, H§O Editions, Montpellier.

l'assistanat, des dépenses publiques de l'hôpital, de l'éducation (soutien inconsidéré des écoles privées), du travail (réforme des indemnités chômage, par exemple) dans la vie sociale pour laisser encore plus de place au secteur privé, dans des secteurs sociétaux dans lesquels les inégalités sociales devraient être normalement combattues. Certes, la dégradation rampante des services publics existe, mais il est fort probable que cette érosion fera l'objet d'un rejet progressif ou brutal des citoyens, en fonction des circonstances. A ce titre, l'augmentation de l'âge légal de la retraite est instructive, au prétexte de réaliser quelques économies.

Les acteurs sociaux dans leur grande majorité estiment que cette réforme avait pour fonction essentielle de soutenir la compétitivité des entreprises privées et d'en finir avec les financements jugés excessifs d'un service public évidemment Or, depuis la fin de la pandémie du Covid-19, les grandes entreprises, celles qui exercent une influence décisive sur le gouvernement de la France, ont connu une hausse importante de leur valeur ajoutée. Les bénéfices nets de Total<sup>52</sup> Energies (20 milliards d'euros, 45% de hausse par rapport à 2022) ont été obtenu par un « effet d'aubaine » opportun, celui de la guerre en Ukraine. En outre, LVMH a porté son actionnaire principal à la première fortune mondiale, avec plus de 200 milliards d'euros d'actifs. Les grèves ou les demandes des salariés n'ont été entendues qu'à la marge. En revanche en 2023, les entreprises du CAC 40 ont rendu à leurs actionnaires 30 milliards d'euros sous forme de rachat d'actions et 67 milliards d'euros de dividendes en numéraires. Ces bons résultats ne dépendant pas d'une augmentation des ventes en volume, mais plutôt d'un accroissement significatif des prix. Les sociétés multinationales insistent d'abord sur leurs résultats économiques, au détriment de leur responsabilité sociétale. Si globalement les grandes sociétés du CAC40 ont été utiles pour le tissu industriel territorial, aujourd'hui elles délocalisent leurs activités vers des territoires à la main d'œuvre plus docile et moins exigeante financièrement. Les fortunes de ces sociétés ont été en grande partie bâtie à l'extérieur de la France. C'est même sur cette nouvelle organisation que ces sociétés s'engagent dans l'optimisation fiscale. C'est aussi un moyen de négociation avec le gouvernement pour obtenir les avantages des « niches fiscales ad hoc » et de soutien à leurs intérêts, pas toujours légitimes. La cupidité ne fait jamais bon ménage avec la responsabilité sociétale<sup>53</sup>.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup> Alors qu'il existe un consensus désabusé concernant la route vers la fin des énergies fossiles, Total Energies prévoit une production accrue de gaz et de pétrole jusqu'en 2030, de l'ordre de 3% par an, surtout du gaz naturel liquéfié, avec le lancement de projets au Brésil, au Nigéria, à Oman et au Surinam. Certes, les énergies renouvelables produites par TotalEnergies seront quintuplées, mais elles ne représenteront en 2030 que 13% de la production totale de la firme.

<sup>&</sup>lt;sup>53</sup> Selon Camille Landais, le Top-1 % des Français les plus aisés donne moins de 1 % de ses revenus à des fins philanthropiques, deux fois moins que les Britanniques et quatre fois moins que les Américains, alors que les incitations fiscales au don sont, en France, nettement plus généreuses. Fack, G., Landais, C., Muczkowski (2018), Biens publics, charité privée, Editions Rue d'Ulm, Paris.

L'intérêt pour la collectivité des profits enregistrés par les firmes du CAC40 n'est pas toujours évidente. L'augmentation des dividendes constitue un indéniable facteur inflationniste, tout comme l'inflation des marges, au détriment de la collectivité nationale. La question du partage de la valeur continue à se poser et la réduction des inégalités sociales dévolue à l'Etat devraient être réaffirmée. Pour les partisans du système, le dividende est le prix du risque, mais aussi c'est un moyen de faire circuler les richesses pour qu'elles s'investissent dans d'autres secteurs. Les syndicats évoquent plutôt une confiscation de la part de la valeur ajoutée créée par les salariés, au seul bénéfice des actionnaires et des dirigeants de la société (dont les revenus ont bondi de 50% entre 2023 et 2024, pour les responsables du CAC40). Pourtant, l'information officielle insiste sur les excès d'une fraude sociale qui, selon les estimations, sans être négligeable, ne représenteraient que le tiers de la fraude fiscale des sociétés<sup>54</sup>. Les gouvernements de Joe Biden et même d'Emmanuel Macron ont même condamné les profits et les rémunérations excessives des actionnaires et des dirigeants d'entreprise, sans entreprendre pour autant d'action ou de procédure pour y mettre fin.

En comparaison, de nombreuses personnes dépendent des aides financières pour vivre avec décence. Ainsi, la question des indemnités chômage avec la perception de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) peut soulever de nombreuses questions, concernant notamment l'Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE). Avec la baisse réelle des pensions de retraites, le monde de l'action sociale s'interroge sur l'avenir du RSA (Revenu de Solidarité Active) ou l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA). Il s'agit d'aides essentielles qui, sans revalorisations, pourraient décourager le monde associatif, car ces revenus permettent aux bénéficiaires de subvenir à leurs seuls besoins quotidiens. Ces aides supposent une revalorisation régulière, face à un coût de la vie en forte augmentation. De fait, le gouvernement souhaite proposer à terme la création d'une allocation sociale unique et faire en sorte que le travail rapporte plus que l'inactivité.

## **Quelles solutions?**

Le rapport Pisani-Ferry/Mahfouz<sup>55</sup> considère qu'un impôt de 5% de leur revenu fiscal pour les 10% des ménages les plus aisés serait utile à cette fin, ainsi que la mise en place d'un nouvel emprunt pour financer le coût de la transition (lequel ne fait pourtant qu'augmenter la dette publique, même provisoirement). Cette proposition n'est sans doute pas suffisante, sans un impôt complémentaire

\_

<sup>&</sup>lt;sup>54</sup> A titre de comparaison, la corruption quotidienne dans certains pays en développement est évidemment plus visible et critiquée que la corruption au plus haut niveau financier que le « secret des affaires » protège, pour des sommes d'argent autrement plus significatives mais ignorées de fraude.

<sup>&</sup>lt;sup>55</sup> Pisani-Ferry, J., Mahfouz, S. (2023), Les incidences économiques de l'action pour le climat : rapport à la Première Ministre, France Stratégie, 22 Mai.

sur les superprofits, à moins d'accepter une réduction sensible de la protection sociale et des services publics. Sans l'accord de tous les acteurs concernant cette politique, le contrat social peut être rompu. Depuis la LOLF, le budget de l'Etat est présenté en mission, les programmes constituant une autorisation et une enveloppe budgétaire limitée accordée par le Parlement. Il est composé du budget général, des budgets annexes, des comptes d'affectation spéciale et des comptes de concours financiers. Tous ces budgets représentent 785 milliards d'euros. La charge de la dette de l'Etat s'est élevée à 41 milliards d'euros pour les administrations publiques centrales selon la comptabilité nationale et à 53,7 milliards d'euros en comptabilité budgétaire. A noter que dans l'endettement public, les dépenses directes de l'Etat représentent 2513 milliards d'euros (83%) de cette somme, auxquelles il faut ajouter les déficits de la Sécurité Sociale (264 milliards d'euros, soit 8,7 %) et des collectivités locales (250 milliards d'euros, soit 8,3%). Pour le financement de la dette, les obligations assimilables du Trésor (93% de l'encours total de la dette) et les bons du Trésor à taux fixe sont portés majoritairement par des non-résidents (55%), ce qui en soi peut être un problème important dans le cadre de la spéculation internationale.

La grande difficulté des impôts est d'en mesurer l'impact et l'imputation. La pression fiscale est généralement mesurée en pourcentage du PIB. Les références européennes prennent en compte ce rapport, même s'il présente un caractère macroéconomique important qui permet certes de faire une évaluation globale du poids de l'impôt dans la richesse nationale produite annuellement, mais qui agrège des charges différentes selon les agents économiques. Les consommateurs des classes moyennes sont bien souvent plus sensibles aux évolutions de l'impôt sur le revenu que sur le taux de la TVA qui, pourtant, les concernent tout aussi directement et même quotidiennement. Les salariés ressentent l'importance du coût de leur protection sociale en omettant de prendre en compte la cotisation patronale dont ils bénéficient. Pour l'Etat, les cotisations salariales et patronales sont payées directement par l'employeur. Cette situation permet de réfléchir à l'imputation de l'impôt. Ainsi, une hausse des contributions patronales sera perçue positivement par les salariés, sans prendre en compte le fait que dans ces conditions les sommes versées à ce titre sont des coûts que l'entreprise cherchera à imputer sur le consommateur. A priori, l'impôt sur les sociétés est, d'une manière ou d'une autre, payé par les consommateurs (hausse des prix), les salariés (réduction des potentiels d'accroissement des salaires) ou partiellement par les actionnaires si la concurrence dans le secteur de l'entreprise est élevée et s'il faut alors réduire les marges pour disposer d'un prix compétitif.

En outre, peu d'études sont engagées a posteriori pour mesurer l'adéquation et la qualité des aides ou niches fiscales au regard des objectifs qui leur sont assignés. Le manque de contrôle des dépenses (niches) fiscales a même été évoqué par Bruno Le Maire. Toujours favorable à la réduction des impôts (même si,

comme Emmanuel Macron, il admet qu'un impôt sur les plus riches serait le bienvenu pour les recettes publiques), il ne l'envisageait que dans le cadre d'un accord européen et international. Dans la phase préliminaire de préparation du budget public pour 2025, l'ancien Ministre de l'économie et des finances souhaitait réaliser 10 à 12 milliards d'euros d'économies dans ce secteur, tout en maintenant la politique de l'offre, pourtant en échec sur les triples plans de la croissance, de l'équilibre du budget public et du respect de l'environnement. S'il considérait au début 2024 pouvoir revenir à un déficit public de 3% du PIB dès 2027 (conformément aux engagements pris vis-à-vis de l'Union européenne), les chiffres une fois de plus lui ont donné tort avec une estimation à l'automne d'un déficit porté à 5,6% du PIB pour la fin de l'année et de plus de 6% en 2025, ce qui rend impossible cet objectif visé d'ici à 3 ans.

Il est assez étonnant de constater que ceux qui ont conduit cette politique, fidèles à la théorie de l'offre, continuent à contester toute forme d'impôt supplémentaire. Or, il était attendu de cette stratégie des effets positifs importants sur la croissance économique, mais celle-ci n'a pas été au rendez-vous au niveau estimé ou espéré. L'atonie de la consommation dans un système de plus en plus inégalitaire a limité les recettes prévisionnelles de la TVA. Pour retrouver un endettement compatible avec le seuil européen, il faudrait pendant un nouveau quinquennat obtenir au moins une réduction des dépenses de 100 milliards d'euros sur la période, qui pourraient être soutenus par la non compensation fiscale (totale ou partielle) sociétale et sociale de l'inflation. Il convient aussi d'analyser les causes des hausses les plus importantes des dépenses publiques de l'Etat et de l'Assurance-maladie. Or, la fiscalité a baissé de 60 milliards d'euros pendant toute cette période. Il existe donc des marges d'action, même si elles ne seront sans doute pas populaires, notamment auprès des patrimoines et revenus les plus élevés.

De nombreuses niches fiscales sont reportées d'années en années, sans aucune remise en cause, alors que les justifications à leur mise en place ne sont aujourd'hui plus d'actualité. La Cour des Comptes propose de limiter à 4 années l'établissement de niches fiscales, de les faire évaluer par un Comité ad hoc et d'en plafonner les montants, d'autant que les évaluations faites mettent en évidence plutôt des « effets d'aubaine » pour les entreprises et une efficacité coût-avantage très en deçà de ce qui est attendu. Il faut pourtant contenir de déficit public pour réduire le poids de la dette dont le remboursement des intérêts représente le deuxième poste de dépense de l'Etat. Pour le Gouverneur de la Banque de France (François Villery de Galhau), un effort exceptionnel doit être demandé, en concertation avec les plus grandes entreprises et les plus importants contribuables, car pour ramener le déficit public à 3% du PIB il faudrait réduire de 100 milliards d'euros les dépenses publiques, soit le budget cumulé de la Défense Nationale et de la Transition écologique et de la cohésion des Territoires.

Pour la Cour des Comptes, il faudrait étaler l'effort sur 5 années, à raison d'un effort de 20 milliards d'euros chaque année.

S'il faut augmenter les recettes de l'Etat, plusieurs solutions sont proposées. Pour un retour à l'équilibre, il faudrait percevoir entre 60 et 90 milliards de recettes supplémentaires, en fonction de l'évolution du PIB pendant la période considérée.

- Le recours à une taxation sur les superprofits et les dividendes est souvent évoqué. La taxation des super-riches apparaît aujourd'hui une réflexion généralisée, notamment dans le cadre du G20, notamment avec les progrès réalisés par les Etats en termes d'échange de renseignements fiscaux et des nouveaux outils pour réduire le potentiel d'optimisation fiscale et de débusquer l'évasion fiscale. La France soutient également le renforcement de l'imposition des plus riches au niveau national, mais il s'en défend au plan national<sup>56</sup>. Il s'agit aussi de réduire le potentiel du « plafonnement » de l'impôt pour les plus riches, qui reste incompréhensible au regard des taux croissants de ponction à réaliser sur les grandes fortunes. Dans le cadre des règles européennes (qui elles-mêmes pourraient en principe changer, mais dont la stabilité est défendue par toute l'Europe du Nord et l'Allemagne), l'endettement public de la France atteint des niveaux suffisamment élevés pour y avoir recours. Doit-on taxer les dividendes ou les profits ? La question doit évidemment être réglée, puisqu'une augmentation des impôts sur les dividendes conduiraient les sociétés à racheter leurs propres actions (un système spéculatif qui permet aux actionnaires de recevoir une plusvalue par la hausse du cours des actions en Bourse) pour transformer de fait la perception d'un revenu (les dividendes) par une augmentation de la seule richesse de l'actionnaire, laquelle est aujourd'hui libérée de l'impôt sur la fortune. Lorsque le Parti les Verts estime que les Français les plus riches ne paient que 2% de leurs revenus annuels par l'impôt sur le revenu, le chiffre est sans doute factuellement vérifiable, mais il faut aussi analyser tous les itinéraires des recettes de l'Etat. Les ménages qui bénéficient ainsi de ce taux apparent de prélèvement public, utilisent d'autres systèmes pour déclarer leurs impôts, notamment en recourant aux bénéfices des sociétés non-distribués, lorsque les profits sont volontairement laissés à la disposition de l'entreprise. De fait, pour Terra Nova, une taxation des 1% ou 0,1% des plus riches pourrait rapporter 10 à 15 milliards d'euros an, à condition que les centres de décision installés en France n'aillent pas s'installer dans un autre pays pour échapper à ce qui, pour eux, constituerait un coût supplémentaire à éviter. Dans ce contexte, il conviendrait d'instituer une imposition effective très dissuasive (exit tax)<sup>57</sup>, assez difficile à mettre en place

-

<sup>&</sup>lt;sup>56</sup> Terra Nova souligne que l'administration Biden propose un impôt minimal de 25 % sur le revenu réel des personnes disposant de 100 millions de dollars, alors que leur taux d'imposition effectif n'est aujourd'hui que de 8 %

<sup>&</sup>lt;sup>57</sup> Terra Nova (2024), Taxer les « super-riches ». Pourquoi et comment le faire ? https://tnova.fr/economie-social/finances-macro-economie/taxer-les-super-riches-pourquoi-et-comment-le-faire/

efficacement au regard des règles européennes, ou en instaurant un maintien temporaire de la résidence fiscale en France, par une négociation de conventions fiscales bilatérales avec les pays partenaires.

- En France, l'impôt sur le revenu des ménages est équivalent à celui de la moyenne européenne (il était significativement inférieure à celle-ci avant la Présidence d'Emmanuel Macron), alors même que les contraintes de service public sont relativement plus élevées, notamment dans les domaines de la formation de la jeunesse ou de la défense nationale. En 2023, il a rapporté 102 milliards d'euros. Le « revenu économique » des ménages les plus riches est nettement plus élevé que le « revenu fiscal » déclaré. Pour l'IPP (Institut des politiques publiques) 58, les impôts sur le revenu (IR et prélèvements sociaux non contributifs) deviennent dégressifs pour les 1/10 000 ménages les plus aisés, par rapport à leur revenu fiscal de référence, du fait de l'importance du poids des dividendes dans leurs revenus, qui bénéficient de l'imposition au taux forfaitaire de 30 % (prélèvements sociaux inclus). En effet, les revenus non-distribués font indirectement l'objet d'une ponction fiscale payée par l'entreprise, celle de l'impôt sur les sociétés, de l'ordre de 25%. Dans ce cas, l'imposition réelle se situe entre 27% et 29% du revenu économique, notamment lorsque ces ménages sont les principaux actionnaires de leurs sociétés, à comparer avec les 42 à 47 % pour les 1% les ménages qui dépassent le niveau maximal marginal d'impôt issus de leurs revenus. Si l'opération de non-distribution était contrôlée ou interdite, ils paieraient l'intégralité de leur revenu économique, avec un taux d'imposition de 45% pour l'ensemble de ces revenus. Pour l'Etat, il y a donc multimilliardaires et millionnaires, les seconds étant globalement plus ponctionnés que les premiers. Dans ce contexte, une augmentation des tranches marginales d'impôt pourrait être engagée, comme cela a été le cas dans les périodes de conflits guerriers ou économiques. Le gouvernement pourrait recourir à plusieurs tranches complémentaires pour les hauts et très hauts revenus en considérant qu'il s'agit d'un effort provisoire, sur trois ou quatre ans, afin d'éviter les exils fiscaux.

- Un relèvement de 2% du taux normal de la TVA, sans doute couplé à une réduction équivalente de ce taux pour les biens de première nécessité, pourrait être mis en place et rapporter plus de 10 milliards d'euros. Une taxe supplémentaire (Taxe EDF) portant sur les capacités de production des électriciens pourrait ensuite être supportés in fine par les consommateurs, pour une recette publique de l'ordre de 3 milliards.

<sup>&</sup>lt;sup>58</sup> Bach, L, Bozio, A., Guillouzouic, G., Malgoutres, C. (2023) Quels impôts pour les milliardaires ? Notes IPP,. (Institut des Politiques Publiques).

- Pour que l'effort soit aussi élargi, une augmentation de l'ordre de 1% sur la CSG<sup>59</sup> (Contribution Sociale Généralisée) pourrait rapporter 14 à 16 milliards de revenus supplémentaires. L'augmentation de 1% des cotisations sociales pourraient conduire à des revenus supplémentaires de l'ordre de 6 à 7 milliards d'euros. Ces deux nouvelles augmentations de prélèvements obligatoires ne sont cependant pas très populaires. De nombreux citoyens plaident pour une « justice sociale », en un temps où les 10% plus riches de France paient aujourd'hui 70% de l'impôt sur le revenu.
- L'ISF a été transformé en Impôt sur la Fortune immobilière (IFI). 18 millions de ménages (58% des ménages répertoriés) sont propriétaires de leur résidence principale, dont le tiers d'entre eux remboursent les prêts afférents. 50 % des ménages les plus fortunés détiennent 95% de la valeur du patrimoine résidentiel national, les autres disposant d'un patrimoine net moyen de 40.000 euros. Cependant, les inégalités concernant l'impôt sur la fortune immobilière sont importantes pour les classes moyennes des grandes villes qui ne disposent pour fortune que leur patrimoine immobilier, lequel, pour les grandes fortunes, ne représente qu'une part faible par rapport à leurs actifs financiers. D'autres modalités devraient être mise en place pour accroître l'efficacité productive de l'impôt. En outre, les « super-riches » évitent ainsi les impôts sur les plus-values latentes grâce à la capitalisation croissante de leurs sociétés. Ils s'enrichissent sans payer d'impôt. Au moment de la succession, les plus-values latentes peuvent être effacées pour en revenir à la valeur d'acquisition pour définir la somme imposable. En outre, tout alourdissement de la fiscalité, dans un système de globalisation, favorise l'évaporation des revenus ou des patrimoines financiers imposables, même si aujourd'hui, la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales s'est améliorée et que le secret bancaire n'est plus opposable aux administrations fiscales étrangères pour 171 pays, ce qui réduit l'évasion fiscale des comptes « « offshore », sans l'éliminer comme les exemples de l'Irlande ou du Luxembourg en portent témoignage, au sein même de l'Union européenne.
- L'impôt sur les sociétés est passé pendant la période de la Présidence Macron de 32% à 25%. Il rapporte aujourd'hui 110 milliards d'euros. Si le taux avait été maintenu à 32%, 25 à 30 milliards de ressources auraient de ressources supplémentaires, ceteris paribus, auraient été reçues par l'Etat, alors que ces allégement fiscaux avaient été engagés officiellement pour relancer une croissance qui est restée atone.
- La fourniture d'électricité devait faire l'objet d'une taxation accrue, alors que les prix sur le marché de gros recule. Pour 2025n une hausse significative

<sup>&</sup>lt;sup>59</sup> Rappelons que les taux CSG-CRDS dépendent de la catégorie de revenus, globalement 9,7% pour les salaires et revenus professionnels, 8,8% pour les retraites et 6,7% pour les allocations chômage.

devrait être proposée avec la taxe intérieure sur la consommation finale (taxe EDF) est aussi envisagée, à court ou à long terme. Une taxe accrue sur le transport aérien est envisagée pour les « grands voyageurs ». Il est difficile de connaître l'empreinte climatique du transport aérien, il est estimé à 5% des émissions totales de CO2 par le Réseau Action Climat, alors que d'autres estimations se situent plutôt à 2,5%, avec de larges espaces de progression jusqu'en 2040. Des contraintes de fréquence d'utilisation de ce mode de transport est réclamé, d'autant plus que son application pourrait augmenter singulièrement les ressources de l'Etat. La question est de savoir s'il faut distinguer le voyage professionnel du voyage d'agrément, ce qui rendrait la gestion de la taxe plus complexe car, chacun le sait, « les riches ne voyagent que pour travailler » (sic).

- Les retraites sont aussi ciblées. Il a été avancé l'idée de retarder la revalorisation des retraites et/ou de créer une taxe supplémentaire pour toutes les pensions supérieures à 50.000 euros par an. Il est vrai que le budget global des pensions de retraite atteint aujourd'hui 350 milliards d'euros, soit 13,3% du PIB (11,1% en Allemagne) et plus de 40% des prestations sociales. Du fait d'une démographie qui n'a pas suivi le rebond du « baby-boom » de la fin de la dernière guerre mondiale producteur de nombreux nouveaux retraités, chaque emploi supporte des charges accrues pour le paiement des retraites. Avec la retraite par répartition qui impacte directement les revenus perçus d'aujourd'hui, le poids des pensions des retraités croît<sup>60</sup>, ce qui favorise aussi l'endettement public. Cependant, si les retraites bénéficient d'une indexation à l'inflation<sup>61</sup>, les retraités ne reçoivent plus des gains de productivité du pays, ce qui accroît, in fine, l'écart des revenus entre salariés et retraités<sup>62</sup>. Une baisse tendancielle du poids des retraites dans le PIB est d'ailleurs prévue, malgré un déficit global (recettes-prestations) de l'ordre de 0,4% du PIB en 2030<sup>63</sup>. En 2021, le revenu disponible directs des retraités est de 40% inférieur à celui des salariés, mais de 11% seulement en termes de niveau de vie, compte tenu des patrimoines différents des deux catégories de citoyens. La comparaison entre les structures par déciles des revenus du travail et celles des pensions met en évidence la régularité de cet écart entre les deux populations. Dans ces conditions, si augmenter les impôts des retraités semble a priori efficace à court terme pour la réduction du déficit public, cette décision est peu justifiée, au regard du niveau de vie des pensionnés, en tant que catégorie sociale. Compte tenu de ces éléments, s'il est concevable d'augmenter les impôts ou de créer une

\_

<sup>&</sup>lt;sup>60</sup> Dans le secteur des salariés de l'agriculture, par exemple, il n'y a plus que 685.000 cotisants pour 2,4 millions de retraités. Pour le service des retraites de l'Etat, il y a 2 millions de cotisants pour 2,26 millions de retraités.

<sup>&</sup>lt;sup>61</sup> Cette indexation a été critiquée, car elle alimente elle-même l'inflation et la dette publique. Compte tenu de l'inflation de 5%, c'est 15 milliards d'euros supplémentaires à payer par l'Etat. Les retraités avaient été aussi, pour une partie d'entre eux, soumis à la CSG pendant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron. Cf. Bissel, B. (2024) Avec le report de la hausse des pensions, les retraités mis à contribution. *Le Monde*, 4 Octobre.

<sup>&</sup>lt;sup>62</sup> COR, Conseil d'Orientation des Retraites (2024), Evolutions et perspectives des retraites en France, Juin

<sup>&</sup>lt;sup>63</sup> Ce calcul implique cependant de nombreuses hypothèses concernant notamment en fonction des taux de fécondité, de l'espérance-vie, du solde migratoire, du taux de chômage, de l'importance de la population active et des gains de productivité

taxe spécifique pour les pensions supérieures à 50.000 euros par an, il paraîtrait indispensable, en termes d'équité, d'élargir ce nouveau prélèvement obligatoire à toutes autres catégories aux revenus similaires.

- Enfin, la question des taxations sur les successions est aujourd'hui engagée, notamment par le Nouveau Front Populaire, en combattant toutes les niches fiscales, notamment en faveur des ultra-riches, qui arrivent à ne payer que 10% des droits de succession (Pacte Dutreil) contre 45% pour les autres Français, audelà des exonérations de base. Au-delà de 1,8 million d'euros d'héritage, le taux marginal d'imposition est situé à 45%., mais de nombreuses exemptions et niches fiscales permettent aux héritiers de conserver le pouvoir dans leurs entreprises notamment, sans avoir à en payer le coût, mais au détriment des recettes fiscales<sup>64</sup>. Le Pacte Dutreil devrait être revu, en imposant par exemple les bénéficiaires sur l'intégralité de la richesse de l'entreprise, en acceptant de recevoir pour le quart de cette richesse un paiement immédiat (comme c'est le cas aujourd'hui) et pour le restant l'Etat pourrait être payé en parts ou actions de l'entreprise en échange (soit 1/3 de la valeur de la société), que l'Etat devrait conserver pendant 5 ou 10 ans selon les cas, sans pouvoir exécutif, et pourrait ensuite revendre, avec une priorité accordée aux héritiers. Pour Oxfam, 80% des Français ne reçoivent aucune donation de leur vivant, et 90% reçoivent moins de 100.000 euros, taxes non comprises. Les héritiers des grandes fortunes arrivent à ne payer que 10% de leur héritage, grâce à des niches fiscales que ne peuvent bénéficier les redevables aisés pour lesquelles les sommes engagées, hors exonérations, s'établissent à 45% parfois. Sept des neuf nouveaux milliardaires en 2024 sont d'abord des héritiers. Des gains très importants pourraient être envisagés en modifiant ces niches fiscales<sup>65</sup>.

En France, l'impôt réduit toujours les inégalités sociales du marché, notamment entre les déciles du milieu des revenus et des fortunes des ménages. Autrement dit, cette fonction est significative jusqu'aux 5% des plus fortunés. Lorsque les journaux, appartenant à des milliardaires, ont posé la question de savoir à partir de quel revenu un agent économique est supposé riche, la somme de 4000 euros par mois a été évoquée, comme si les personnes qui perçoivent ce revenu vont payer un impôt de l'ordre de 30%, qui ne lui laissera in fine qu'un peu moins de 3000 euros. En outre, si cette personne habite Paris et qu'il ne possède pas de logement, son train de vie est raboté quasiment de moitié. Il n'est pas possible de définir la richesse par le revenu, mais bien par le patrimoine et

\_

<sup>&</sup>lt;sup>64</sup> La transmission, par donation ou succession, des titres de sociétés et d'entreprises individuelles ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou libérale et la transmission de parts ou actions de sociétés interposées peut bénéficier susceptible de bénéficier sur les <sup>3</sup>/<sub>4</sub> de la valeur des titres ou de l'entreprise (article 787 B du Code général des impôts).

<sup>&</sup>lt;sup>65</sup> Oxfam considère qu'une réforme de ces impôts pourrait conduire à recevoir 160 milliards d'impôts supplémentaires en 30 ans. Avec la réforme du Pacte Dutreil des sommes plus importantes seraient perçues à ces périodes différentes et elles accroîtraient parfois le patrimoine de l'Etat.

accessoirement avec les revenus. Il est clair que l'impôt sur l'héritage devrait être revu, car il concerne vraiment, compte tenu des exonérations, qu'un nombre limité de personnes dont la richesse est indécente comme est encore plus indécente la loi Dubreuil qui permet aux héritiers d'être largement dispensés de taxes successorales. Riches, ils le restent avec tout l'appareil de production hérité. Cette rente est un facteur d'inégalité sociale important. Les héritiers de sociétés importantes devraient payer les impôts correspondants, *a minima*, à ceux que paient la classe moyenne. S'ils ne peuvent pas payer en liquide, pour ne pas remettre en cause le fonctionnement de l'entreprise, l'Etat devrait transformer cette dette fiscale avec le montant d'actions correspondantes, lesquelles actions iraient à un Fonds de pension « ad hoc » qui permettrait d'apporter un financement supplémentaire aux pensions et retraites des citoyens qui impactent directement le budget public. L'Etat pourrait alors constituer son Fonds de pension, avec des règles de protection pour la société qu'il faudrait définir dans le temps.

La France pourrait aussi insister au niveau européen pour que des emprunts communs puissent être mis en place pour soutenir les activités collectives de l'UE, concernant par exemple la lutte contre les causes et les effets du réchauffement climatique, mais aussi en faveur de besoins stratégiques communs dans les conflits économiques et militaires qui secouent le monde d'aujourd'hui. La transition écologique implique des investissements colossaux qui devraient remettre en cause les dogmes budgétaires installés depuis si longtemps dans les pays du Nord de l'Europe. Une forme d'union budgétaire pourrait être engagée, concernant notamment la défense européenne, surtout si les Etats-Unis se tournent de plus en plus vers l'Asie pour maintenir un leadership déclinant. Enfin, la banque centrale pourrait, pour lutter contre la dépendance aux ressources minières ou énergétiques rares, engager des achats d'actifs publics et privés en faveur de la transition.

La question de la neutralité carbone d'ici 2050 est contestée par plusieurs pays membres de l'Union européenne, notamment les textes portant sur les moteurs thermiques et la déforestation (interdiction d'acheter des produits dans les pays où se pratiquent la déforestation ce qui concerne le Brésil de Lula et l'accord avec le Mercasur). Dans les couloirs de Bruxelles, les contraintes environnementales de la politique économique commune sont contestées sous les pressions des agriculteurs et plus généralement de tous les lobbyistes. Dans un système capitaliste, la concurrence implique la réduction des coûts et toute obligation nouvelle est perçue comme une perte de compétitivité et de productivité. Les discussions portent sur la suppression des normes, leur modification, leur allongement dans le temps, les exonérations. Face à la concurrence des automobiles chinoises, l'Italie, soutenue de fait par l'Allemagne, veut maintenir les moteurs thermiques, à moins d'accepter la désindustrialisation de l'Europe.

Sans la fixation de normes communes, le marché conduit toujours à la solution la plus économique de court terme pour son profit immédiat et personnels au détriment des avantages collectifs de plus long terme pour toutes les collectivités. C'est pourquoi il faut maintenir les dépenses publiques qui ouvrent le front du respect des générations suivantes.

Ces mesures seules pourraient combler une partie du déficit, avec des ressources de l'ordre de 60 à 100 milliards d'euros. Cela pose le problème plus général de la démocratie, étant entendu que les pouvoirs sont concentrés entre personnes supposées en concurrence, mais qui savent trouver les moyens de se protéger mutuellement, avec le sentiment d'insatiété en tout qui n'a aucune rationalité et qui pose le problème de la santé mentale de nos dirigeants. Pour une politique budgétaire, il ne peut pas y avoir de tabous, car trop de lois protègent la richesse. Lorsqu'il y a un manque à gagner en termes de recettes, il faut s'autoriser à prélever, notamment si les services publics améliorent alors leur productivité fondée sur la satisfaction des usagers et des citoyens. Il faut savoir expliquer que les marges de manoeuvre ne sont pas nombreuses et qu'il existe des moyens considérables dans les instances privées qui pourraient ainsi améliorer la demande collective et relancer l'économie nationale. Il y a un « horizon-temps » à prendre en compte. Les systèmes de santé doivent être redéveloppés, car ils améliorent la vie des personnes en situation difficile. La France n'a pas de mines, ni de réserves énergétiques, elle doit donc s'appuyer sur la formation scientifique et humaine et sur la santé physique, morale et mentale de ses citoyens. Il faudrait aussi que l'Etat ne soutienne pas les industries polluantes, mais qu'il aide plutôt celles-ci, par contrat, à changer leur processus de production pour un monde plus propre et moins dépendant à long terme du réchauffement climatique.

## Les propositions du gouvernement Barnier

Le gouvernement Michel Barnier ne souhaite pas engager un projet de loi de finances rectificatives, qui aurait pu le conduire immédiatement à annuler certains crédits jugés « superfétatoires » en situation de crise financière, à relever certaines taxes (notamment sur les profits des compagnies d'électricité ou les rachats d'actions), et à exprimer les objectifs et moyens d'une réorientation de l'action économique et financière de l'Etat, ses choix entre l'effort à réaliser pour développer les tâches régaliennes, l'engagement en faveur des activités économiques d'avenir essentielles pour le pays, la recherche d'une solidarité sociale nationale et l'évolution des prélèvements obligatoires.

La réduction du déficit public devrait être réalisé sur la base de 20 milliards d'euros d'augmentation d'impôts et 40 milliards d'euros de réduction de dépenses publiques. Rappelons que l'impôt sur les sociétés est passé de 32% à 25% en 7 ans, sans résultat positif évident pour le PIB de la France mais une augmentation

sans précédent des dividendes et des plus grandes fortunes. Une participation au redressement collectif sera demandée aux grandes entreprises qui réalisent des profits importants et une contribution exceptionnelle, de courte durée et aux ménages les plus fortunés, sans les inciter à engager une procédure d'exil fiscal. La lutte contre les rentes injustifiées a aussi été considérée, mais sans grande précision.

Depuis 2017, début de la Présidence Macron, la dette publique est passée de 2218 milliards à 3228 milliards d'euros (6% du PIB), ce qui conduit à une charge de la dette de plus de 80 milliards d'euros, à comparer avec les budgets de l'Education Nationale et de l'Armée, respectivement de 86,3 et 69,8 milliards d'euros. Sans un frein à ce déficit chronique la situation budgétaire n'est plus tenable à court terme, avec la résolution gouvernementale de ramener ce déficit à 3% en 2029. Plusieurs décisions ont été proposées, avec des effets économiques différents.

- Les questions relatives à l'optimisation et à la fraude fiscale (estimée à 80 milliards€) ont été évoquées, sans pour autant leur donner la priorité qu'elles méritent. Comme la réduction du nombre de fonctionnaires est annoncée, il ne semble pas qu'il y aura, au mieux, une augmentation des inspecteurs fiscaux chargés de cette fonction. En tout état de cause, une telle décision n'a pas été évoquée.
- Il s'agit aussi pour l'Etat de soutenir l'activité économique, laquelle permet aussi de recevoir indirectement plus de prélèvements obligatoires. Pour lutter contre la récession (quand le bâtiment va, tout va !), le gouvernement veut rendre plus facile d'accès à la propriété, en réduisant les normes qui pèsent sur la construction ou la réhabilitation des logements et faciliter l'extension du prêt à taux zéro.
- Enfin, toutes les autres couches sociales seront épargnées d'augmentation de leurs contributions obligatoires.

Le travail parlementaire va redessiner les premières propositions du gouvernement. Il faut aussi tenir compte de l'impact des décisions sur la croissance économique. Ainsi, sur la base des premières propositions de mesure, l'OFCE (Office Français des Conjonctures Economiques) considère que ce budget réduirait de 0,3% le potentiel de croissance de l'économie française en 2025. Tel qu'il est présenté, le budget n'est pas réduit de 60 milliards d'euros mais de 48 milliards d'euros, avec deux-tiers d'augmentation des recettes et un tiers de réduction des dépenses publiques. La croissance économique de la France serait alors de 0,8% pour 2025 contre 1,1% espérée, avec 130.000 suppressions d'emplois, avec un taux de chômage passant de 7 à 8% fin 2025. (dues par la

suppression de certaines aides publiques et à l'abaissement des allégements des avantages fiscaux des cotisations patronales par le gouvernement Barnier. Cette analyse est confortée par le Haut Conseil des finances publiques, qui souligne qu'il s'agit bien d'un plan de rigueur, malgré la baisse des taux d'intérêt, et que le taux d'endettement va continuer à augmenter pour atteindre 115 à 116% du PIB fin 2025. Or, Il s'agit aussi pour l'Etat de soutenir l'activité économique, laquelle permet aussi de recevoir indirectement plus de prélèvements obligatoires. Pour lutter contre la récession (quand le bâtiment va, tout va !), le gouvernement veut rendre plus facile d'accès à la propriété, en réduisant les normes qui pèsent sur la construction ou la réhabilitation des logements et faciliter l'extension du prêt à taux zéro. D'autres mesures seront prises dont les effets seront d'autant plus importants qu'elles seront cohérentes et engagées sur des secteurs clairement identifiés, aux effets de court terme importants.

Lorsque l'on présente la question des réductions des dépenses publiques, les citoyens considèrent qu'ils auront des services publics au rabais, ce qui est contraire avec le principe républicain de l'égalité des chances. Or, dans le budget de l'Etat, le Ministère de l'Économie disposait d'un budget de l'ordre de 450 milliards€, consacrés en grande partie à des soutiens à l'économie. La théorie du « ruissellement » prônée par Macron, n'a évidemment pas produit les résultats escomptés, non seulement parce que qu'il y a eu l'épidémie du Covid-19, mais principalement parce que les soutiens de l'Etat se sont partiellement transformés en une augmentation des fortunes et des dividendes privés, et par des investissements hors des frontières de la France. L'intervention de l'Etat sera sans doute moins regardante sur les questions immobilières et environnementales dans un moment où la situation économique de court terme de la France menace dangereusement le développement économique et social du pays à plus long terme. Le gouvernement a évoqué parallèlement l'engagement d'une planification de la lutte contre le réchauffement climatique, en soutenant le "développement du nucléaire", les énergies renouvelables, les biocarburants pour l'aviation, la décarbonation des usines et le soutien aux innovations du solaire et de la géothermie et des biocarburants pour l'aviation, sans pour autant en dessiner les contours.

Les dépenses publiques vont donc être sérieusement mises à contributions, alors même que les services publics de la santé, de l'éducation nationale ou de la justice sont demandeurs de plus de moyens. Il faudra faire « plus » avec « moins ». Pour satisfaire les partis de droite, il a d'abord été évoqué le gaspillage inhérent à l'assistanat social, à l'utilisation excessive et souvent frauduleuse de la « carte verte », aux indemnités chômage trop généreuses.

- Avec le vieillissement de la population française, les pensions de retraite représentent 350 milliards€, en augmentation constante. La décision de reporter

de 6 mois la revalorisation attendue en novembre de 1,8%, une économie de plus de 3 milliards d'euros sera ainsi réalisée, mais avec maintien le décalage des revalorisations futures, c'est au moins 15 à 30 milliards€ d'économie qui est attendue sur 5 ans, selon le taux de l'inflation. Une fois le système de non report de l'inflation sur les pensions sur 6 mois, la décision de reprendre cette action par les autres gouvernements sera encore mieux acceptée.

- Concernant la politique de l'émigration, il convient de réduire les visas pour les ressortissants étrangers qui rechignent à recevoir leurs citoyens expulsés de France. Il y a 110.000 personnes OQTF qui doivent être expulsées, dont le coût total, dans les conditions d'aujourd'hui, représente une dépense de l'ordre de 1,3 milliards€. En outre, l'aide au développement prévue dans la cadre des Nations Unies serait réduite, voire supprimée, pour les pays de programme l'aide au développement (0,66% du PIB et 2 milliards d'euros sur les quatre dernières années pour le Maroc). Le coût de l'AME qui permet aux sans-papiers de bénéficier d'une couverture des frais médicaux (sous certaines conditions) est légèrement supérieur à un milliard d'euros. Elle n'a pas été remise en cause et il est bon que la France garde son âme.

Ces actions politiques, qui mériteraient d'être affinées ne semblent pas être en mesure de trouver une solution à la réduction d'un déficit public qui ne favorise pas l'investissement et le retour sur investissement pour l'Etat. Il est vrai que le gouvernement Barnier ne traite pas des questions de long terme, eu égard à son espérance-vie. Il est difficile de rompre avec une politique néo-libérale et solliciter les grandes fortunes et les grandes entreprises, qui ont obtenu par ailleurs des avantages fiscaux considérables et qui sont accoutumés à cette complaisance de l'Etat, au point que l'on peut parfois s'interroger si le peuple des salariés doit d'abord se contenter de revenus qui leur permet d'être compétitifs, d'engranger des bénéfices et mener grand train, sans souci pour les niveaux de vie des ménages salariés, pour les valeurs écologiques et environnementales ou le respect d'un fonctionnement optimal des services publics, à part l'Armée, la justice et la police qui font respecter leurs droits inscrits dans les lois et la constitution. Le gouvernement Barnier pare au plus pressé, mais il n'abandonnera pas l'idée selon laquelle la répartition de la valeur ajoutée offerte par la concurrence et les marchés financiers offre la situation optimale pour tous les citoyens, même pauvres car ils seraient encore plus pauvres sans l'action managériale optimale des grandes entreprises.

A plus long terme, d'autres solutions ont été proposées dans quelques rapports, mais il conviendrait parfois de détricoter un droit fiscal qui bénéficie d'abord à une élite managériale et financière qui sait trouver les mots pour convaincre les gouvernements respectifs, eux-mêmes en compétition, même et surtout au niveau européen, de les aider dans ce grand jeu de la fortune où seuls

quelques initiés très riches sont invités. D'autres solutions ont été évoquées par plusieurs rapports qui restent, au total, plutôt conservateurs.

Cependant, la durée de son gouvernement dépend trop de considérations politiques tactiques pour définir un cap, même de court terme et quel qu'il soit, qui ne le mette pas immédiatement en difficulté au Parlement. Jusqu'à une certaine limite, il peut opérer des reports concernant par exemple des projets immobiliers et la rénovation énergétique. Il est temps cependant de procéder à une réforme fiscale, car les Gouvernements, face à la dette, tentent de répondre par des mesures de court terme, toujours influencées par des experts ou des lobbys aux intérêts catégoriels spécifiques. Se dire qu'il faut réduire les dépenses publiques, dans les investissements et les dépenses sociales revient toujours à faire porter le fardeau sur les citoyens qui ne sont pas responsables de cet état de fait. Pour l'INSEE, ce sont les échanges extérieurs et les dépenses publiques qui ont contribué ces dernières années à maintenir une faible croissance nationale. L'Etat doit se préoccuper, comme le fait Washington, de réduire les dépendances industrielles des secteurs stratégiques qui définissent les forces économiques d'aujourd'hui et de demain, notamment dans les domaines de l'énergie, du numérique, de l'électrique ou des semi-conducteurs. « En même temps », les besoins de protection contre le réchauffement climatique imposent des actions et réactions fortes en vue d'assurer la fameuse neutralité carbone d'ici le prochain quart de siècle. Enfin, il faut restaurer les valeurs républicaines de la citoyenneté pour les services publics, dont les Français étaient si fiers hier, et dont ils contestent, à juste titre, des formes de délabrement du fait d'investissements insuffisants, au bénéfice d'investissements privés facteurs d'inégalités d'usage croissantes au regard des publics bénéficiaires d'un monde marchand dont l'action est fondée sur la rentabilité, le profit et les placements financiers.

La moralité définie par le système politique de l'économie de marché est basée sur le respect du remboursement de la dette. Cependant, contrairement aux agents privés, l'Etat n'a pas, en principe, un horizon temporel limité et il est possible d'engager le remboursement sur de longues périodes en "roulant sa dette". Lorsqu'une épidémie de Covid-19 survient, la santé publique devient la priorité nationale et internationale et la dette publique devient une solution pour résoudre à la fois la pandémie et les problèmes de chômage, de coûts de santé et de déficit éducatif que celle-ci occasionne. La dette publique peut être un instrument de changement sociétal, vers moins d'inégalités, de pauvreté et de précarité, sauf si les couches sociales les plus riches s'opposent à terme à de nouveaux prélèvements fiscaux. La France ne dispose pas des avantages de la dette américaine (100% du PIB, mais en prévision de forte croissance pour la prochaine décennie) libellée en dollars américains, ni celle du Japon (intégralement financées par les agents économiques nationaux). Une économie développée qui emprunte dans sa monnaie nationale peut plus facilement gérer sa dette publique,

mais cette situation peut se traduire aussi par une diminution des investissements publics, et conduire à des répercussions négatives sur la croissance économique.

Cependant, la dette actuelle ne sera pas remboursée par nos enfants, ils honoreront les titres arrivés à échéance en émettant de nouveaux titres de dette, avec l'obligation cependant de payer les intérêts correspondants. Si les taux d'intérêts ne dépassent pas l'inflation, l'endettement devient intéressant. Aujourd'hui, si la dette s'alourdit, c'est parce que nos dépenses sont largement supérieures à nos recettes. Il s'agit donc d'une mauvaise gestion publique. Cependant, certaines formes d'endettement sont préférables à l'équilibre d'un budget, à condition que la dette ne devienne pas insupportable. Elles peuvent être essentielles en période de crise économique, mais aussi pour engager des investissements technologiques d'avenir, pour réduire la dépendance économique à l'égard des autres pays ou pour développer la recherche-développement ou l'apprentissage des productions d'avenir. Il convient donc de rationaliser la dépense publique, en considérant toutefois que certaines économies d'aujourd'hui peuvent avoir des effets négatifs à plus long terme. A la fin de la dernière guerre mondiale, lorsque le gouvernement de la France s'est doté d'un plan indicatif, puis incitatif, elle a vécu les « trente glorieuses ». Aujourd'hui, les conditions ont changé bien sûr, mais le plan a quasiment disparu. Les gouvernements successifs ont agi principalement en fonction des revendications du moment, en engageant une politique de très court terme, initiée par des médias soucieux d'être entendus à des fins aussi bien politiques que financiers<sup>66</sup>. Tout le système fondamental du régalien en a été victime, le système éducatif est en crise, tout comme les hôpitaux, la police et la justice.

En France, le Rapport Arthuis (2021) soulignait trois risques importants à cette dette, à savoir la remontée éventuelle des taux d'intérêt, l'instabilité de la zone euro du fait des hétérogénéités d'endettement des Etats membres, et la difficulté à trouver de nouvelles ressources pour relancer l'économie et faire face aux enjeux de la transition écologique. Il proposait un contrôle de la dette publique et un retour au désendettement dès la fin de cette décennie. Il considérait que le poids réel de la dette dans la société dépendait des dérives de la spéculation financière internationale, des inégalités sociales croissantes et des conditions de vie sur Terre, lesquelles menacent bien plus surement que la dette publique l'avenir économique et social des nouvelles générations.

Plusieurs méthodes ont été utilisées dans l'histoire pour réduire la dette publique, comme le recours à l'inflation, le roulement de la dette (qui consiste à réemprunter

<sup>&</sup>lt;sup>66</sup> Il faut rappeler que les médias en France appartiennent presque tous aux milliardaires ou millionnaires bien connus, qui utilisent ces médias en fonction de leurs intérêts, dans la stricte observance des règles de la rentabilité capitaliste.

après chaque remboursement, mais avec des taux d'intérêt variables<sup>67</sup>), l'augmentation des impôts, la baisse des financements du service public, la dette perpétuelle (que l'Union européenne n'est pas prête à engager compte tenu de la division de ses membres sur cette question) ou les rééchelonnements des remboursements, mais aucune option n'est neutre économiquement et socialement. En 2024, la signature de la France commence à être menacée et les partenaires européens de la zone euro s'en inquiètent. Il faut trouver rapidement une solution. Les finances publiques constituent un champ de bataille des luttes sociales et de la puissance des Etats dans les cercles du pouvoir à l'aune internationale.

Il faut rappeler que l'endettement constitue parfois un pari sur l'avenir, notamment s'il s'agit d'améliorer la sécurité intérieure et internationale, de soutenir les investissements d'avenir, de développer la transition climatique, de relancer les activités économiques produites dans le pays, de fournir aux citoyens les moyens de vivre dans un univers plus égalitaire dans les domaines de l'éducation, de la santé ou du logement. Aujourd'hui, la politique de l'Etat favorise les rentes plutôt que le travail et les aides aux entreprises ne produisent pas les effets attendus au regard d'un système financier international qui ouvre de nombreuses possibilités de dissimulation des résultats économiques réels des entreprises. Le sentiment nationaliste des firmes multinationales n'existe plus, seul le profit et les dividendes ont le droit de cité dans un environnement ouvert au monde.

## **Conclusion**

L'Etat est censé représenter l'intérêt public et assurer les pouvoirs régaliens. Cependant, dans un système démocratique dans lequel les sources d'information sont monopolisées par quelques personnes particulièrement riches, le pouvoir des institutions publiques peut être mis indirectement au service d'intérêts privés, dans le cadre d'une ploutocratie de fait. Une élite peut alors disposer à la fois de la puissance de l'argent et du pouvoir de contrôle des mécanismes étatiques, ainsi que d'une part croissante de la richesse du pays. Les institutions elles-mêmes dirigées par une technocratie qui envahit progressivement les espaces démocratiques sur la base d'une compétence systémique d'une économie de marché oligopolisée et de systèmes politiques internationaux concurrents, en recherche de puissance et d'effets de domination. Dans ce cadre, compte tenu des

-

<sup>&</sup>lt;sup>67</sup> En 2021, les taux de dette souveraine étaient négatifs pour la France pour les durées d'emprunt de 20 ans, et proche de zéro au-delà. Le poids de la dette était donc acceptable, mais la hantise de la dette a empêché l'Etat à investir, tout en soutenant les entreprises privées à le faire, sans leur demander pour autant un retour significatif en faveur des ressources de l'Etat (Fontanel. J. (2021), La dette publique, un fardeau pour les générations futures ? ThucyBlog 124). En 2024, la signature de la France est clairement menacée et les partenaires européens de la zone euro s'en inquiètent. Il faut trouver rapidement une solution.

enjeux économiques, des systèmes de corruption passive (comme le passage d'une activité publique vers une activité privée fondée, par exemple, sur des délits potentiels d'initiés ou des rapports de retour à des services rendus) peuvent être mis en place, fragilisant ainsi les solidarités nationales nécessaires.

La crise des finances publiques exerce aujourd'hui un rôle politique essentiel. L'explosion des déficits et l'augmentation de la dette publique ont été au centre des préoccupations des gouvernements français depuis trente ans, entre l'incapacité du gouvernement Juppé, face aux crises financières de 1995 à 1998, à réduire la « fracture sociale » évoquée par Jacques Chirac pendant sa compagne présidentielle, les déclarations de François Fillon évoquant un « Etat en faillite », en passant par François Hollande qui n'entend pas le discours de la Cour des Compte concernant le danger qui pesait sur les finances publiques en 2012. Si la crise épidémique du Covid-19 explique le « quoi qu'il en coûte » d'un coût de 1000 milliards d'euros, la dette a continué à grandir de près de 300 milliards d'impôts en deux ou trois années.

L'importance de la dette commence à devenir une charge trop lourde, avec des taux d'intérêt croissants pour la financer. Dans ces conditions, la « drogue » de l'argent facile n'a même pas permis à la France de s'installer dans une zénitude pacifiée, elle a créé de fortes injustices et une fracture sociale croissance, non pas seulement en termes de revenus, mais surtout dans l'espace patrimoniale. L'égalité des chances n'existe plus, les écoles privées se développent souvent aux frais (partiels) de l'Etat et les hôpitaux trainent leurs obligations publiques des soins, quand les cliniques enrichissent leurs actionnaires. Il faut que les citoyens acceptent les sacrifices, mais ceux qui disposent de rentes sont convaincus d'être d'abord des citoyens du monde, notamment celui qui leur permet d'exercer et de satisfaire une cupidité sans limite.

La France n'est pas la seule Nation en difficulté avec l'importance de sa dette et de son déficit public. Avec la crise financière de 2008, les coupes budgétaires au Royaume-Uni ont été suffisamment profondes et violentes pour conduire au Brexit. En 2009, le déficit atteignait 10% du PIB, mais la signature britannique était suffisamment forte pour que la confiance des opérateurs financiers reste suffisante pour en assurer le financement, notamment parce que l'Angleterre dispose de sa propre monnaie. Après la crise de 2008, la Grèce a subi une crise financière laquelle, aujourd'hui encore, exerce des effets délétères sur l'économie nationale qui n'a toujours pas retrouvé le niveau du PIB de 2007 (-17%). Les coupes budgétaires ont concerné l'ensemble de la population, avec une réduction des aides sociales, la baisse des retraites, l'arrêt des investissements, la suppression des postes de fonctionnaires. L'Espagne a connu aussi ses difficultés et elle a reçu une aide d'urgence de l'Union européenne. L'austérité a aussi été choisie, avec pour conséquence un essor du chômage des jeunes et leur exil et des

remboursements de prêts avec des taux d'intérêt de 7%. Aujourd'hui, l'Espagne connait de nouveau la croissance, mais la « casse sociale » qu'elle a connue, à l'instar du Royaume-Uni et de la Grèce, a représenté un coût humain considérable. Plus généralement, les marchés financiers soulèvent des problèmes économiques colossaux dans les pays du Sud, notamment en Afrique. Aujourd'hui, au Kenya, le paiement des échéances et des intérêts représente 74% des recettes fiscales. Pour la Banque mondiale, les 75 pays les plus pauvres ont consacré plus de financement au service de la dette qu'à la santé, les infrastructures ou l'éducation nationales. La Chine est un créancier qui ne se prête pas aux restructurations des dettes, d'autant que dans les catégories des pays établies par l'ONU, elle est toujours considérée officiellement comme un pays en développement, alors qu'elle brigue le leadership mondial aux Etats-Unis<sup>68</sup>. Les institutions internationales acceptent des prêts sur des projets d'avenir qui vont souvent servir, en fait, à rembourser d'autres créances.

Les tenants du capitalisme, notamment dans le domaine financier de la spéculation, souvent situés parmi les privilégiés, imagine le capitalisme comme un jeu, celui d'un casino ouvert, où la disposition des règles leur permet de limiter leurs propres risques. Ils ouvrent leurs actions au monde politique, avec lequel les liens sont parfois proches de ceux qui permettent des délits d'initiés ou de corruption. Il faut 30 lobbyistes à Bruxelles pour un seul député. Ils fournissent des informations, des pressions, des propositions pour que les lois soient favorables à leurs activités. Dans ce contexte, les instances politiques dirigeantes sont presque toujours en relation avec le monde des affaires, lequel s'introduit souvent dans la gestion même de l'Etat. Dans ces conditions, le dogme de la baisse des impôts en période de déficit budgétaire croissant et de services publics en grande difficulté ne va pas de soi. Il en est espéré, sans études préalables, qu'elles conduiront à un supplément de croissance économique en période de développement des inégalités sociales, lesquelles conduisent aussi à une réduction de la demande, un frein à l'expansion économique. Peu importe, l'économie de marché ne s'intéresse in fine qu'au profit, celui du court terme, car comme le disait Keynes, « dans le long terme, nous serons tous morts », de faim ou de maladies mal soignées pour certains, dans la précarité et le travail dégradant pour d'autres pour qu'une petite partie du monde des affaires brassent des sommes d'argent qui suffiraient à les faire vivre plus de mille vies, sans travail.

L'OCDE admet elle-même que les revenus du capital devraient être plus ou mieux taxés, afin de renforcer la progressivité de l'impôt des revenus les plus élevés constitués principalement de ressources issues du capital. Elle a calculé que

<sup>&</sup>lt;sup>68</sup> La Chine a le deuxième plus grand PIB du monde, mais elle se réclame fondamentalement comme un pays en développement dans les instances internationales mondiales, comme un pays émergent dans les unions internationales d'intérêt (comme les BRICS) et comme la seconde puissance politique du monde d'aujourd'hui. Tout est clair, même si le passage d'un statut à un autre nous parle comme si nous entendions du chinois, comme le dit la fameuse expression française.

cette dette publique représentait 97.000 milliards de dollars en 2023 ((plus de 100.000 milliards de dollars, selon la FMI)), un montant qui a doublé en quatorze ans, dont 32.000 milliards de dollars pour les Etats-Unis et 9.500 dollars pour le pour le Japon (soit 230% de son PIB). Dans une Tribune du « Monde » de nombreux experts ont appelé à instaurer un impôt international progressif sur l'extrême richesse<sup>69</sup>. L'instauration d'une taxe mondiale sur les patrimoines des plus riches (3000 personnes) a été analysée et évoquée par Gabriel Zucman, elle serait susceptible de rapporter 250 milliards d'euros par an.

Les classes moyennes paient, tout compris, 50% de leurs revenus en prélèvements obligatoires. Ce qui n'est pas le cas des milliardaires<sup>70</sup>. En 1950, les milliardaires américains payaient 50% de leurs revenus en impôt, pour un taux aujourd'hui évalué à 20%. La relative faible taxation des plus riches leur permet d'augmenter sans cesse leurs potentiel de fortune, avec une augmentation de leur richesse de l'ordre de 7% par an, ce qui représente des sommes colossales obtenues sur la base d'un risque pour le moins limité. Dans cette dernière décennie, les 1% les plus riches au monde ont capté des 2/3 de la richesse produite. Or, selon l'Observatoire européen de la fiscalité, les milliardaires ne paient quasiment pas d'impôts, moins de 0,5 % de leur patrimoine, en utilisant les méthodes de l'optimisation. Tous revenus confondus, ils paient moins d'impôts que la classe moyenne. Les 2750 milliardaires du monde entier ont une fortune de 13.000 milliards de dollars, même si cette estimation est évidemment grossière. Dans la même période, Musk n'a pas payé d'impôts en 2018, tout comme Jeff Bezos en 2007 et 2011. La fortune des cinq personnes les plus riches du monde a doublé en 5 ans, mais ils sont trop puissants pour que les Etats leur demande de participer un peu plus aux dépenses publiques et ils savent mener une guerre fiscale si nécessaire, avec la menace de délocalisation, le contrôle des sources d'information démocratiques ou l'exercice du pouvoir de l'Etat en transformant une démocratie en une ploutocratie. En 2017, l'équipe qui entourait Donald Trump comprenait 27 personnes, 6 femmes, dont 14 milliardaires favorables à la déréglementation financière, 7 membres du groupe « Tea Party » et un climatoscepticisme collectif déclaré. Dans ce contexte, le pouvoir de l'Etat est concentré entre les mains d'hommes économiquement puissants qui savent protéger leurs intérêts financiers.

Si la globalisation semble avoir provoqué des effets économiques quantitatifs positifs, se pose la double question de la répartition de la valeur, mais aussi des dominations technologiques privatisées qui commencent à s'imposer dans le monde, vers une société qui instituerait encore plus d'inégalités de ressources

<sup>&</sup>lt;sup>69</sup> Lalucq, A., Zucman, G., Stiglitz, J. (2023) Taxation mondiale sur les ultrariches. Ce que nous avons réussi pour les multinationales, nous devons le faire pour les grandes fortunes, Le Monde, 14 mars.

<sup>&</sup>lt;sup>70</sup> Charrel, M. (2024), Aujourd'hui, les milliardaires ne paient quasiment pas d'impôts car une grande partie de leurs revenus provient du capital, Le Monde, 13 Juin.

individuelles et de pouvoir entre les Etats. Aujourd'hui, le développement économique n'a pas permis d'éradiquer la misère, il commence à soulever les questions climatiques inquiétantes pour le futur et il s'inscrit dans un contexte d'inégalités criantes au regard des valeurs démocratiques, dont les valeurs sont déjà fortement remises en cause aujourd'hui à la fois avec l'essor des pouvoirs autocratiques et l'absence de transparence concernant l'ensemble des flux financiers mondiaux. La « démocratie » subit une érosion de sa légitimité, elle n'arrive plus à convaincre la jeune génération des pays occidentaux, car son exercice concret a été « truqué » par les rapports de force financier qui conduisent à camoufler une ploutocratie de fait, bien aidée par un processus de globalisation dominé par les firmes multinationales, capables d'influer sur les élections et les instances des pouvoirs législatifs et exécutifs des Etats, notamment ceux, supposés les plus démocratiques, des pays de l'OCDE.

L'existence de la « dark money » remet en cause l'existence normale d'une démocratie fondée sur des lois, les droits et les devoirs à respecter par l'ensemble des citoyens<sup>71</sup>. Les « paradis fiscaux » transforment les rapports de pouvoir, ils permettent aux plus riches d'échapper à l'impôt sans avoir à rendre de compte à quiconque, loin des regards indiscrets. Parmi les pays les plus cités par « Tax Justice Network », une ONG spécialisée, plusieurs pays « démocratiques » sont cités, parmi lesquels la Suisse, les Pays-Bas, l'Irlande, Singapour, le Luxembourg ou le Royaume-Uni (îles Vierges, Caïmans ou les Bermudes). Les Etats-Unis protègent aussi le secret financier des fonds qui transitent ou se réfugient sur leur territoire national. Cependant, en cachant l'identité des parties impliquées dans une transaction financière, Washington accepte de devenir un paradis fiscal, comme les règles fiscales du Delaware viennent par ailleurs confirmer<sup>72</sup>. Il s'est créé une industrie de services spécialisés dans la fraude fiscale employant des professionnels rompus aux règles fiscales des pays concernés. Dans ce contexte, le « dark money » corrompt la démocratie, tout comme il est aussi le résultat du « blanchiment » de l'argent illicite, criminel, issu de la corruption. Il n'est pas seulement l'expression d'une cupidité des agents, elle est aussi l'expression d'un pouvoir occulte dont l'action peut aussi s'exercer sur le non-respect des valeurs démocratiques pour favoriser des « groupes d'intérêt », lesquels prennent alors une part accrue dans la répartition de la valeur, fragilisant ainsi économiquement les autres couches sociales tout en accroissant leur pouvoir d'action sociétale.

Dans ces conditions, les démocraties sous dépendance des multinationales font l'objet potentiel de manipulation des opinions (les médias d'information en France sont dirigées à plus de 90% par les grandes fortunes) et elles renforcent les

<sup>71</sup> Acemoglu, D., Johnson, S. (2023) Power and Progress : Our Thousand-year Struggle Over Technology and Prosperity, *Public Affairs* 

<sup>&</sup>lt;sup>72</sup> Violet, V. (2015), Paradis fiscaux, enjeux géopolitiques, Technip, Paris, Septembre. Fontanel, J. (2016) Paradis Fiscaux, pays filous. La fuite organisée des impôts vers les pays complices. L'Harmattan, Paris. Fontanel, J. (2016), Les paradis fiscaux, le commerce de la souveraineté nationale, UNECON, Saint-Petersbourg, Russie.

autocraties. L'argent offshore discrétionnaire et clandestin déséquilibre les valeurs démocratiques et rend possible une concentration des pouvoirs en fonction des seuls intérêts des oligarques au pouvoir. Avec l'essor des réseau sociaux, la désinformation devient mondiale, étatique ou oligarchique, en vue d'atteindre l'opinion publique, les professionnels d'un secteur où les électeurs des pays amis ou ennemis. L'industrie de l'évasion fiscale s'est développée dans un contexte de laisser-faire de pouvoirs publics parfois complices. Tous les outils légaux ou non ont été utilisés pour enrichir les plus riches, accroître le pouvoir financier des sociétés les plus dominantes financièrement ou technologiquement.

Les Etats des paradis fiscaux commercialisent leur souveraineté nationale, pour offrir aux plus grandes firmes internationales l'opportunité de conduire une politique d'évasion et d'optimisation fiscales. Il en résulte une baisse des moyens des services publics, un endettement des Etats victimes, un système déloyal de concurrence internationale, l'essor des inégalités à des niveaux injustifiés, la violence de l'injustice, mais aussi une grande difficulté à changer le trajet d'une croissance économique qui dévaste hardiment la nature, détruit définitivement les richesses naturelles et, avec le changement de climat, rend la vie des hommes sur Terre de plus en plus aléatoire<sup>73</sup>. Il faudrait sévir contre les « paradis fiscaux » afin de redonner de la force à la collecte d'impôts des pays démocratiques, mais aussi pour réduire l'influence de ceux qui ne respectent pas les règles démocratiques. Il s'agit de rendre publics les actifs des sociétés ou individus auprès de toutes les autorités fiscales dans le monde, sur la base d'une imposition des firmes multinationales proportionnellement à l'endroit où leur bénéfice a été effectivement réalisé. Plusieurs analystes considèrent que l'IA (intelligence artificielle) devrait permettre d'améliorer cette information, mais elle peut aussi être utilisée pour rendre encore plus difficiles les transferts clandestins.

Depuis 2017, l'évasion fiscale des citoyens fortunés a diminué significativement du fait de l'échange automatique d'informations bancaires, même si le système pourrait être amélioré regard de certaines précautions prises par les gouvernements<sup>74</sup>. Cependant, si la richesse offshore est estimée à 12.000 milliards de dollars (12% du PIB), 25% de cette richesse échappe à l'impôt. 2800 milliards de dollars de bénéfices ont été réalisés à l'étranger (17,5% du total) dont plus de 1000 milliards ont été transférés vers les paradis fiscaux (Irlande, Pays-Bas, îles britanniques), principalement par les firmes multinationales américaines (50% de leurs profits offshores sont déclarés dans des pays très compréhensifs. Dans la plupart des pays du monde, les entreprises sont moins imposées que les petites et moyennes entreprises qui leur font, au moins au départ, concurrence. Elles reçoivent aussi de plus en plus d'aides directes, comme l'IRA (Inflation Reduction Act) aux Etats-Unis pour soutenir le verdissement de l'économie

7

<sup>&</sup>lt;sup>74</sup> Charrel, M. (2023), La grande évasion fiscale des multinationales continue, Le Monde ; 22 Octobre.

nationale, les quelles pourraient rapporter jusqu'à 15%M des recettes fiscales sur les sociétés pour les 10 années à venir, « ceteris paribus ». Les exonérations fiscales pour les entreprises fleurissent en Europe.

Il ne peut pas y avoir de démocratie sans transparence. Le fameux « secret des affaires » doit être remis en cause s'il consiste à « tricher » dans un environnement de désinformation massive. En outre, la liberté d'un individu ne doit pas lui permettre d'agir contre l'intérêt collectif, pas seulement celui défini par chaque Etat, mais aussi l'intérêt collectif de toute la communauté internationale. « Si les citoyens ne pensent pas que tout le monde paie sa juste part d'impôts – surtout les riches et les grandes entreprises –, ils commenceront à rejeter l'impôt »<sup>75</sup>. Cela affaiblira la confiance dans la démocratie et rendra caduque l'idée même d'un contrat social national. Pendant ce temps-là, l'Irlande a un bénéfice public, en utilisant de manière éhontée la concurrence fiscale avec les pays européen principalement. Le système de marché laisse accroire que la possession de l'argent est la principale raison de vie d'un homme sur Terre, soutenue par la seule cupidité et un intérêt personnel qui ne doit rien ; au départ et au retour, à l'intérêt collectif. Pauvre vie que ces objectifs de « riches », lesquels, comme le dit la formule, « n'ont même pas la politesse d'être heureux ».

## Références

Acemoglu, D., Johnson, S. (2023) Power and Progress: Our Thousand-year Struggle Over Technology and Prosperity, *Public Affairs*.

Arthuis, J. (2021), Rapport de la Commission pour l'Avenir des Finances publiques, 23 mars.

Bach, L, Bozio, A., Guillouzouic, G., Malgoutres, C. (2023) Quels impôts pour les milliardaires ? *Notes IPP*, (Institut des Politiques Publiques).

Barre, R., Fontanel, J. (1991), Principes de politique économique, Collection "L'Economie en Plus", Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble

Bezat, J-M. (2024), L'héritage, tabou de la justice fiscale, *Le Monde*, 1 Octobre. Bissel, B. (2024) Avec le report de la hausse des pensions, les retraités mis à contribution. *Le Monde*, 4 Octobre

Blanchard, O., Tirole, J. (2020) Les grands défis économiques, Commission internationale; Juin http://onala.free.fr/blanchardtirole621.pdf

Brunat, E., Fontanel, J. (2021) La science économique comme idéologie. La science de gestion comme viatique de l'actionnaire, *Marché et Organisations*.

<sup>&</sup>lt;sup>75</sup> Stiglitz, J. (2024), Préface, « Global Tax Evasion ». EUTAX Observatory (2024), Report 2024

Brunat, E., Fontanel, J. (2024), When mercantilism upsets neo-classical liberal thinking: The pandemic Covid-19 as a revelation *in* 

Brunner, A., Maurin, L. (2018), *Impôts et prestations sociales réduisent les inégalités de revenus de moitié*, Observatoire des Inégalités, 16 janvier.

Charrel, M. (2023), La grande évasion fiscale des multinationales continue, *Le Monde* ; 22 Octobre.

Charrel, M. (2024), Aujourd'hui, les milliardaires ne paient quasiment pas d'impôts car une grande partie de leurs revenus provient du capital, *Le Monde*, 13 Juin.

Clersé (2022) « Un capitalisme sous perfusion, Mesure, théories et effets macroéconomiques des aides publiques aux entreprises françaises », Université de Lille, Ires, mai 2022.

Coquet, B. (2023) Apprentissage, un bilan des années folles, *Policy Brief*, 117, 14 juin, OFCE

COR, Conseil d'Orientation des Retraites (2024), Evolutions et perspectives des retraites en France, Juin

Cour des Comptes (2023), *Piloter et évaluer les dépenses fiscales*, 7 juillet 2023 https://www.ccomptes.fr/fr/publications/piloter-et-evaluer-les-depenses-fiscales

Delatte, A-L. (2023), *L'Etat droit dans le mur. Rebâtir l'action publique*. Fayard, Paris.

EUTAX Observatory (2024) « Global Tax Evasion ». Report 2024

Farah, F. (2020). L'impuissance organisée de l'Etat en France, H§O Editions, Montpellier.

Fack, G., Landais, C., Muczkowski (2018), *Biens publics, charité privée*, Editions Rue d'Ulm, Paris

Fontanel, J. (2005), La globalisation en analyse, L'Harmattan, Paris.

Fontanel, J. (2004) *Evaluation des politiques publiques*, Université Pierre Mendès France, Grenoble 2

Fontanel, J. (2016) Paradis fiscaux, pays filous : la fuite organisée des capitaux vers les pays complices, L'Harmattan, Paris

Fontanel, J. (2016), Les paradis fiscaux, le commerce de la souveraineté nationale, UNECON, Saint-Petersbourg, Russie.

Fontanel, J., Guilhaudis J-F. (2017), Donald Trump, Président des Etats-Unis, et la sécurité internationale : le grand perturbateur, *Paix, Sécurité Européenne et Internationales*, *PSEI*, n° 6.

Fontanel, J. (2019) Différends, conflits et guerres économiques, *Paix et Sécurité Européenne et Internationale*.

Fontanel, J. (2021), Is Public debt a brake for international competitiveness and a burden for future generations? UNECON, Saint-Petersbourg, hal-03202444

Fontanel. J. (2021), La dette publique, un fardeau pour les générations futures ? ThucyBlog 124.

Fontanel, J. (2023), Covid-19 and Public Debt, in *Globalization and Covid-19*, Emerald, Bingley.

Fontanel, J. (2024) Déficits publics, dettes publiques, démocratie et sécurité nationale, Conférence ILERI, Paris, 11 Octobre. Hal-04750606

Fressoz, F. (2024), Crise de la dette, crise politique, Le Monde

Guilhaudis, JF., Fontanel, J. (2019) Les effets « pervers » de l'usage du PIB pour la décision politique et les relations internationales, *Annuaire Français des Relations Internationales* 20.

INSEE (2023) Distribution du patrimoine des ménages. Données annuelles 2021. https://www.insee.fr/fr/statistiques/2388851

INSEE (2024) Tableau de bord de l'économie française, INSEE, 30 Août.

Lalucq, A., Zucman, G., Stiglitz, J. (2023) Taxation mondiale sur les ultrariches. Ce que nous avons réussi pour les multinationales, nous devons le faire pour les grandes fortunes, *Le Monde*, 14 mars.

Laurent, M., Sénécat, A. (2024), Cabinets de conseils : le ministère de la santé perquisitionné. *Le Monde*, 31 mai.

Masson, A. (2023) Chronique d'un impôt sur l'héritage en perdition. Pourquoi et comment le sauver ? Presses Universitaires de France, Paris.

Notaires.fr,https://www.notaires.fr/fr/entreprise/transmission-reprise/dispositif-dutreil-et-transmission-dentreprise-familiale

OECD (2023), *The taxation of labour vs. capital income*, OECD Taxation Working Papers, 28 August. https://www.oecd.org/en/publications/the-taxation-of-labour-vs-capital-income\_04f8d936-en.html

Pisani-Ferry, J., Mahfouz, S. (2023), Les incidences économiques de l'action pour le climat : rapport à la Première Ministre, France Stratégie, 22 Mai.

Rapport Mario Draghi (2024), *The Future of European Competitiveness, Part One and Two*, Commission Européenne, 9 Septembre.

Violet, V. (2015), Paradis fiscaux, enjeux géopolitiques, Technip, Paris, Septembre.

Yol, N., Ducoudré, B. (2018), CICE, des effets faibles sur l'activité économique, modérés sur l'emploi, Blog de l'OFCE, 4 octobre.